

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 32**27 janvier 1997****SOMMAIRE**

Adepaim S.A., Luxembourg	page 1535	Centre Commercial de Soleuvre S.A., Soleuvre . . .	1524
Adilev Holding S.A., Luxembourg	1521	Continental Promotions S.A., Remich	1491
Alesia S.A., Luxembourg	1532, 1533	D.A.S. Luxembourg S.A., Strassen	1534
Alufinance S.A., Luxembourg	1521	Demaret S.A., Livange	1500, 1502
Amalia S.A., Luxembourg	1521	Gottschol Alcuilux S.A., Clervaux/Eselborn	1535
Amarillo Holding S.A., Luxembourg	1522	(The) Interallianz Fund, Sicav, Luxembourg	1494
Ancolie Holding S.A., Senningerberg	1522	(The) Oasis Fund, Sicav, Senningerberg	1536
Angel S.A., Luxembourg	1524	(Am) Pays S.A., Luxembourg	1522
Antiquarium S.A., Luxembourg	1522, 1523	(The) PC House Partners S.A., Luxembourg	1536
Arancha S.A., Luxembourg	1525	(Au) Pressing Astrid, S.à r.l., Differdange	1531
Asturenne S.A., Luxembourg	1525	Sumo S.A., Luxembourg	1490
Athos Holding S.A., Luxembourg	1526	Technical Inovation Company Holding S.A., Luxem- bourg	1490
Auto Europe, S.à r.l., Mertert	1526	Tecnofunk S.A., Luxembourg	1491
Avantage S.A., Luxembourg	1526, 1527	Teofin S.A., Luxembourg	1491
Axa Funds Management S.A., Luxembourg	1516	Teranova S.A., Luxembourg	1491
Axa World Funds, Fonds Commun de Placement . .	1504	Tertialux S.A., Luxembourg	1495
Baixas Finance S.A., Luxembourg	1532	Tradeast, S.à r.l., Luxembourg	1495
Bellery Holding S.A., Luxembourg	1531	Trasaghis Holding S.A., Luxembourg	1490
Berger Trust Luxembourg Holding S.A., Luxem- bourg	1527, 1528	TRG Réviseurs S.A., Luxembourg	1495
Berwand S.A., Bertrange	1495	Unitarian S.A., Luxembourg	1500
Bios S.A., Luxembourg	1535	Valibus S.A., Luxembourg	1503
Blaulicht A.G., Luxembourg	1528, 1531	Wagner, GmbH, Beidweiler	1495
Blessings International Holding S.A., Luxembourg	1535	WH Sport Promotion, S.à r.l., Luxembourg	1502
Blue Sky, A.s.b.l., Luxembourg	1533	Winch S.A., Luxembourg	1503
Boulangerie Val Fleuri S.A., Luxembourg	1535	Wolfcraft S.A., Luxembourg	1503
California Properties V S.A., Luxembourg	1523	Woodsmore-Lux S.A., Luxembourg	1503
Capella S.A., Luxembourg	1489	Wotan S.A., Luxembourg	1503
Cariek S.A., Luxembourg	1531, 1532	Yankees S.A. Holding, Luxembourg	1504
Carins S.A., Luxembourg	1525	Zethos International S.A., Luxembourg	1494

CAPELLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 24.546.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 15 novembre 1996, vol. 486, fol. 68, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Signature.

(40860/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

SUMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 31.971.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1996, vol. 486, fol. 61, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1996.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(40756/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

TECHNICAL INOVATION COMPANY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 24.159.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1996, vol. 486, fol. 67, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour TECHNICAL INOVATION COMPANY HOLDING S.A.

Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

Signature

(40759/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

TECHNICAL INOVATION COMPANY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 24.159.

A la suite de l'assemblée générale statutaire du 12 septembre 1995, le conseil d'administration se compose comme suit:

Monsieur Guy Fasbender, employé privé, Vlessart;

Monsieur Roger Petry, employé privé, Rameldange;

Madame Francine Herkes, employée de banque, Luxembourg.

Commissaire aux comptes

Monsieur Christian Agata, employé de banque, Wecker.

Luxembourg, le 10 octobre 1996.

Pour TECHNICAL INOVATION
COMPANY HOLDING S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1996, vol. 486, fol. 67, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40760/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

TRASAGHIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 1996
au siège social à Luxembourg*

1) Est nommé administrateur de la société, en remplacement de Monsieur James Lanyon, décédé:

Monsieur Simon Peter Elmont, Consultant, demeurant à Vine Cottage, Isle of Sark, Via Guernesey GY9 OSB, Channel Islands, U.K.

Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour extrait conforme

G. Brimeyer

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1996, vol. 486, fol. 67, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40769/637/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

TECNOFUNK S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 6.988.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1996, vol. 486, fol. 61, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1996.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(40761/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

TEOFIN, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 44.727.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 1996, vol. 486, fol. 41, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 1996.

TEOFIN
Société Anonyme

(40762/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

TERANOVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 37.810.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1996, vol. 486, fol. 63, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(40763/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

TERANOVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 37.810.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 24 septembre 1996, que l'assemblée a confirmé le mandat d'administrateur-délégué de Madame Joëlle Mamane.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1996, vol. 486, fol. 63, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40764/677/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

CONTINENTALE PROMOTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le onze novembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Monsieur Romain Gloden, entrepreneur, demeurant à L-5540 Remich, 36, rue de la Gare;
2. Monsieur Christian Motsch, comptable, demeurant à F-57100 Thionville, 11, rue de Castelnaud;
3. Monsieur Henry Greven, promoteur, demeurant à L-2667 Luxembourg-Bonnevoie, 60, rue du Verger.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de CONTINENTALE PROMOTIONS S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Remich. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet la construction et la promotion immobilière. Elle peut procéder à des prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement, en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par cent vingt-cinq (125) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune.

Le capital autorisé est fixé à quinze millions de francs luxembourgeois (15.000.000,- LUF), représenté par cent cinquante (150) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre, le conseil d'administration est pendant une période de cinq ans à partir de la date des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé, même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévus par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de mai à 10.00 heures, et pour la première fois en mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra pas excéder six ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Art. 8. Le conseil d'administration pourra choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

En cas de parité des voix, la voix du président sera prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs) agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoir et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 11. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra pas excéder six ans.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois le premier exercice social qui commencera le jour de la constitution et qui se terminera le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

Art. 13. Sur le bénéfice net de la société il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve atteindra dix pour cent (10 %) du capital social de la société tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur la proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, les dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne seront pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Souscription et libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaire	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
1. Romain Gloden, prénommé	200.000	200.000	20
2. Christian Motsch, prénommé	750.000	750.000	75
3. Henry Greven, prénommé	300.000	300.000	30
Total:	1.250.000	1.250.000	125

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme de 60.000,- francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

1. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Romain Gloden, entrepreneur, demeurant à L-5540 Remich, 36, rue de la Gare;
- Monsieur Christian Motsch, comptable, demeurant à F-57100 Thionville, 11, rue de Castelnu;
- Monsieur Henry Greven, promoteur, demeurant à L-2667 Luxembourg-Bonnevoie, 60, rue du Verger.

2. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE SOCODIT S.A., avec siège social à L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

3. L'adresse de la société est fixée à L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.

4. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six ans et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2002.

5. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Gloden, C. Motsch, H. Greven, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 14 novembre 1996, vol. 459, fol. 26, case 12. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 18 novembre 1996.

A. Lentz.

(40797/221/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

THE INTERALLIANZ FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 25.952.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1996, vol. 486, fol. 57, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 1996.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Signatures

(40766/024/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

THE INTERALLIANZ FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 25.952.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 18 octobre 1996

L'assemblée accepte les propositions du conseil d'administration suivantes en matière de nomination de membres du conseil. Leur mandat se terminera à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Ces nominations sont sujettes à l'approbation de l'IML.

Président: Monsieur Rudy Pomper, Geschäftsführer,
M.M. WARBURG INVEST KAPITALANLAGEGESELLSCHAFT mbH, Frankfurt/Main;

Administrateurs: Monsieur Pier Luigi Quattropiani, Generaldirektor,
M.M. WARBURG BANK (SCHWEIZ) AG, Zürich;
Monsieur Fukuo Shigeta, NIPPON FINANCE MANAGEMENT KAISHA LTD, Tokyo;
Monsieur Uwe Thaysen, Mitglied der Geschäftsleitung, M.M. WARBURG & CO, Luxembourg.

Pour extrait conforme

THE INTERALLIANZ FUND, SICAV

Pour le Conseil d'Administration

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Agent domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1996, vol. 486, fol. 57, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40767/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

ZETHOS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 41.912.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, vol. 486, fol. 50, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Signature.

(40784/693/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

TERTIALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.456.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 8 novembre 1996, Monsieur Charles Muller, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 11 novembre 1996.

Pour TERTIALUX S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1996, vol. 486, fol. 67, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40765/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

TRADEAST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 29.488.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 1996, vol. 486, fol. 12, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN
Signature

(40768/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

TRG REVISEURS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 26.451.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 1996, vol. 486, fol. 12, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN
Signature

(40770/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

WAGNER, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6235 Beidweiler, 10, rue Neuve.
R. C. Luxembourg B 24.326.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 1996, vol. 486, fol. 12, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN
Signature

(40777/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

BERWAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange, 91, rue de Luxembourg.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le six novembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Robert Bronchain, rentier, demeurant à CH-1700 Fribourg;
- 2) Madame Jeanine Troupin, épouse Robert Bronchain, demeurant à CH-1950 Sion;
- 3) Madame Bernadette Bronchain, secrétaire, épouse Lionel Le Morvan, demeurant à CH-1006 Lausanne;
- 4) Monsieur Laurent Bronchain, étudiant, demeurant à CH-1950 Sion.

Les sub 3) et 4) ici représentés par Monsieur Robert Bronchain, préqualifié, en vertu de deux procurations ci-annexées datées du 7 octobre 1996.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Il est constitué par les présentes, entre les comparants, ès qualités qu'ils agissent, et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous la forme anonyme.

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BERWAND S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Bertrange.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

La société peut établir par simple décision du conseil d'administration des sièges administratifs, bureaux, succursales, agences en tout endroit quelconque au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, l'acquisition, la vente, l'échange, la location, la construction, le financement, l'exploitation, la gérance d'immeubles ou de terrains, avec ou sans accessoires, la participation à toutes opérations financières et à toutes transactions qui sont de nature à développer le but de la société ou qui ont un rapport direct ou indirect avec son objet.

Elle peut participer à d'autres entreprises au Grand-Duché du Luxembourg et à l'étranger, acquérir ou fonder des entreprises qui ont un but identique ou analogue, faire toutes opérations, conclure tous contrats propres à développer le but de la société ou s'y rattachant directement ou indirectement. Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, par négociation ou toute autre manière.

Elle peut octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. Enfin, elle peut procéder à toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de douze mille cinq cents francs luxembourgeois (LUF 12.500,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

En cas de décès d'un des actionnaires, et si ses titres sont dévolus à d'autres ayants droit que ses héritiers en ligne directe, les autres actionnaires ont le droit de racheter les actions dont le défunt était propriétaire au jour du décès, moyennant un prix qui sera fixé selon les modalités de l'article 5 A.

Il leur sera imparti un délai de trois mois, pour faire part de leur intention de rachat au conseil d'administration qui se chargera des négociations avec la partie qui sera mise en demeure de céder ses titres.

Chaque correspondance à ce sujet se fera soit par exploit d'huissier, soit par lettre recommandée.

Toutes autres cessions ou transmissions d'actions sont soumises à l'agrément préalable du conseil d'administration.

La demande d'agrément qui est notifiée par le cédant à la société par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, doit indiquer les nom, prénoms et adresse du cessionnaire, le nombre des actions dont la cession est envisagée et le prix offert.

Le conseil d'administration doit statuer le plus rapidement possible sur cette demande et au plus tard avant l'expiration du délai de 3 mois à compter du jour de sa notification.

Sa décision n'est pas motivée; elle est immédiatement notifiée au cédant.

Si le conseil d'administration n'a pas fait cette notification dans le délai ci-dessus imparti, l'agrément est réputé acquis.

En cas de refus d'agrément du cessionnaire proposé, le conseil d'administration est tenu, dans un délai de 3 mois, à compter de la notification du refus, de faire acquérir les actions, soit par un tiers, actionnaire ou non, soit avec le consentement du cédant par la société en vue d'une réduction du capital social.

Art. 5. A.- En cas de cession ou d'aliénation faite en contravention de ce qui précède, le cédant est tenu de payer à ses coactionnaires à titre d'indemnité irréductible et forfaitaire, une somme de mille francs (1.000,-) par titre unitaire ainsi cédé irrégulièrement, ladite somme étant répartie entre les syndicaux au prorata du nombre de titres appartenant à chacun d'eux.

Le contrevenant ne participe pas à cette répartition.

S'il y a compétition entre acheteurs, ceux-ci exercent leur droit de rachat, sans division, au prorata du nombre d'actions de la même catégorie qu'ils possèdent et s'il y a des compétiteurs ayant des droits égaux, ils sont départagés par la voie du sort à l'intervention du conseil d'administration. Exemple: un actionnaire offre cinq actions en vente. Deux amateurs se présentent. Ils sont chacun propriétaires de deux cents titres. Chacun a droit à deux titres. Le cinquième titre est attribué par la voie du sort.

Cette acquisition de titres a lieu à un prix qui, à défaut d'accord entre les parties, est déterminé par deux experts respectivement choisis l'un par le conseil d'administration et l'autre par le cédant, étant entendu qu'en cas de désaccord, ces experts s'adjoindront un troisième expert pour les départager. En cas de refus de l'une des parties de désigner son expert, ou à défaut de la nomination d'un expert dans le mois de la sommation qui lui aurait été faite à cet effet par lettre recommandée par l'autre partie comme dans le cas où les deux experts ne pourront s'entendre sur le choix d'un tiers expert, il sera procédé comme prévu à l'article 1006 du Code de procédure civile tel que modifié par la loi du 20 avril 1939.

En cas de recours à une sentence arbitrale, le conseil d'administration jouira d'un nouveau délai de deux mois courant à partir du jour de la sentence arbitrale, pour présenter un autre acquéreur, au prix fixé par cette sentence. A défaut du conseil d'administration de présenter un tel acquéreur dans le délai ci-dessus imparti, les actions peuvent être librement cédées.

Art. 6. Capital prévisionnel. Le capital social pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale délibérant dans les conditions requises par la loi.

En cas d'augmentation du capital, les anciens actionnaires jouiront d'un droit préférentiel de souscription aux nouveaux titres, au prorata du nombre des actions précédemment détenues par chacun; et ce aux conditions fixées par l'assemblée générale qui aura décidé cette augmentation et en aura établi les modalités.

Il pourra être porté à la somme de vingt millions.

Art. 7. Indivisibilité. La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action.

Si plusieurs personnes ont des droits sur une même action, l'exercice des droits sociaux y afférents est suspendu jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée par les intéressés comme étant, à l'égard de la société, propriétaire du titre.

Art. 8. Ayants cause. Les héritiers, créanciers, ou ayants droit d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, provoquer l'apposition de scellés sur les biens et valeurs de la société, en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer dans son administration.

Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux bilans sociaux et aux délibérations de l'assemblée générale.

Titre III.- Administration et Surveillance

Art. 9. Composition du conseil d'administration. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour six ans au plus par l'assemblée générale des actionnaires et en tout temps révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont immédiatement rééligibles.

Les mandats des administrateurs sortants, non réélus, cessent immédiatement après l'assemblée générale appelée à procéder à leur réélection ou à leur remplacement. En cas de vacance d'une place d'administrateur en cours de mandat, les administrateurs restants et le ou les commissaire(s) réunis ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive. L'administrateur ainsi nommé achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 10. Présidence. Le conseil choisit en son sein un président. En cas d'empêchement de celui-ci, le conseil est présidé par l'administrateur le plus âgé présent, à moins que le président ait désigné lui-même son remplaçant.

Art. 11. Réunions. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation du président ou de deux administrateurs. Les réunions se tiennent au lieu indiqué dans les convocations.

Art. 12. Délibérations. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du président de la réunion est prépondérante.

Si l'un ou l'autre des administrateurs ne peut pas prendre part à la délibération, les résolutions sont valablement prises à la majorité des autres administrateurs présents ou représentés.

Tout administrateur empêché peut, même par simple lettre ou télégramme, donner mandat à un de ses collègues de le représenter à une réunion déterminée du conseil et d'y voter en son lieu et place. Dans ce cas, le mandant sera réputé présent. Aucun membre du conseil ne peut cependant représenter plus d'un de ses collègues ni disposer de plus de deux voix.

Une résolution écrite signée par tous les administrateurs aura la même validité qu'une résolution prise lors d'une réunion du conseil d'administration.

Pareille résolution pourra résulter de plusieurs écrits ayant la même teneur et signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Les décisions du conseil d'administration, concernant, soit l'acquisition, soit l'aliénation de biens immobiliers détenus soit directement, soit par le truchement de titres les représentant, seront prises à la majorité des deux tiers des voix des administrateurs ayant droit de vote; ceux-ci auront été convoqués vingt (20) jours avant la réunion par lettre recommandée avec accusé de réception. Tout administrateur absent étant réputé s'opposant, cette opposition ne pourra s'étendre à plus de deux convocations comportant ces décisions. Celles-ci seront ensuite ratifiées par l'assemblée générale convoquée à titre exceptionnel et dont l'ordre du jour comportera ce seul point.

La réalisation de ces décisions sera ensuite confiée à l'administrateur-délégué.

Art. 13. Procès-verbaux. Les délibérations du conseil sont consignées dans un registre spécial de procès-verbaux; les procès-verbaux sont signés par la majorité au moins de membres qui ont pris part à la délibération. Les délégations y sont annexées.

Les copies ou extraits des procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont certifiés conformes et signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 14. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de la société. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence; il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement. Cette énumération est énonciative et non limitative.

Art. 15. Délégations. La gestion journalière des affaires de la société, totale ou partielle, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion peuvent être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants, et/ou autres agents, associés ou non, nommés et révocables par le conseil d'administration, qui fixe leurs attributions.

A l'égard des tiers, la société est engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce désignée par le conseil.

Les personnes déléguées par le conseil n'engageront la société à l'égard des tiers que conformément aux mandats spéciaux et explicites leur conférés par le conseil d'administration.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 16. Surveillance. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, associés ou non, nommés et révocables par l'assemblée générale comme les membres du conseil d'administration. L'assemblée générale détermine le nombre des commissaires et fixe leurs émoluments conformément à la loi. Si le nombre des commissaires est réduit par suite de décès ou autrement, le conseil d'administration doit convoquer immédiatement l'assemblée générale pour pourvoir au remplacement du ou des commissaires manquants.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 17. Composition et pouvoirs. L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires qui se sont conformés aux dispositions de l'article vingt et un.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société. Elle a le droit d'apporter des modifications aux statuts. Les décisions sont obligatoires pour tous les actionnaires, même pour les absents ou dissidents.

Art. 18. Réunions. L'assemblée générale ordinaire et annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations le dernier lundi du mois de juin, à dix-sept heures, et pour la première fois en 1998.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Le conseil d'administration, les commissaires réviseurs, s'il en existe, peuvent convoquer des assemblées générales extraordinaires; ils doivent les convoquer sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social, et ce dans les trois semaines de la réquisition. Les assemblées générales extraordinaires se réunissent au siège social ou dans tout endroit qu'indiqueraient les convocations.

Art. 19. Convocations. Les convocations pour toute assemblée générale, contiennent l'ordre du jour et sont faites conformément à la loi. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'Assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Art. 20. Admission à l'assemblée. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion au siège social ou dans les établissements qui seraient désignés dans les convocations; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel mandataire peut, mais ne doit pas être actionnaire lui-même.

Une liste de présence indiquant les noms des actionnaires et le nombre de titres qu'ils représentent doit être signée, en entrant en assemblée, par chaque actionnaire ou mandataire.

Les administrateurs et commissaires assistent de plein droit aux assemblées générales; s'ils ne sont pas actionnaires, ils ne participent aux assemblées générales avec voix consultative.

Art. 21. Pouvoirs. L'assemblée générale ordinaire dispose de l'affectation du bénéfice net; elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les opérations de la société, donner décharge au conseil d'administration et aux commissaires, procéder aux nominations ou au renouvellement des mandats et pour approuver les bilans et comptes des pertes et profits qui lui sont soumis par le conseil d'administration.

Art. 22. Bureau. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration; en cas d'absence ou d'empêchement du président, l'administrateur le plus âgé présent et acceptant le remplace. En cas d'absence ou de carence de tous les administrateurs, l'assemblée est présidée par le plus fort actionnaire présent et acceptant, ou s'il y en a plusieurs de même importance qui acceptent, par le plus âgé de ceux-ci.

Le président de la réunion désigne le secrétaire, qui peut ne pas être actionnaire, et nomme parmi les membres de l'assemblée un ou deux scrutateurs.

Art. 23. Délibérations. L'assemblée générale est régulièrement constituée, quel que soit le nombre des actions représentées, et les délibérations sont prises à la majorité des voix.

Chaque action dispose d'une voix; toutefois, dans les assemblées non modificatives des statuts nul ne peut, ni pour lui-même, ni comme mandataire prendre part au vote pour un nombre d'actions dépassant la cinquième partie du nombre des actions émises, ou les deux cinquièmes des actions représentées à l'assemblée générale.

Cependant, dans l'assemblée générale qui a à délibérer sur les modifications aux statuts, tout actionnaire peut prendre part aux délibérations avec un nombre de voix égal aux actions qu'il possède, sans limitation.

En cas de partage, la proposition est soumise séance tenante à un second vote; si le second tour de scrutin ne donne pas de majorité, la proposition est rejetée. En cas de nomination, si la majorité n'est pas atteinte au premier tour de scrutin, il est fait un ballottage entre les deux candidats qui ont obtenu le plus de voix; et, en cas d'égalité de suffrage au ballottage, le plus âgé est proclamé élu.

Art. 24. Procès-verbaux. Il est tenu par la société un registre des procès-verbaux des assemblées générales. Ces procès-verbaux sont signés par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, sauf s'ils sont authentiques, sont signés par le président du conseil d'administration, ou par deux administrateurs, ou, au besoin par un commissaire.

Titre V.- Année sociale, Bénéfices

Art. 25. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice, toutefois, commencera le jour de la constitution de la société pour prendre fin le 31 décembre 1997.

Art. 26. Le résultat favorable du bilan, déduction faite des frais et amortissements jugés nécessaires, forme le bénéfice net.

Sur ce bénéfice, cinq pour cent sont affectés à la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être nécessaire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra reprendre si ce dixième est entamé.

Le solde du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 27. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Titre VII.- Dissolution

Art. 28. Liquidation. La société peut être dissoute en tout temps par décision de l'assemblée générale votant dans les conditions de présence et de majorité prévues par la loi pour les modifications aux statuts.

En cas de dissolution de la société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation s'opère par les membres du conseil d'administration alors en fonction, agissant en qualité de comité de liquidation, à moins que l'assemblée générale ne décide de nommer un ou plusieurs autres liquidateurs. L'assemblée détermine les pouvoirs des liquidateurs et fixe leurs émoluments.

Art. 29. Répartition. Après apurement de toutes les dettes, charges et frais de liquidation, ou consignation faite à cet effet, l'actif net servira d'abord à rembourser à chaque action une somme de dix mille francs.

Le solde, s'il y en a, sera réparti entre toutes les actions, à parts égales.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 30. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

- Monsieur Robert Bronchain, prèdit, quarante actions	40
- Madame Jeanine Troupin, prèdite, quarante actions	40
- Madame Bernadette Bronchain, prèdite, dix actions	10
- Monsieur Laurent Bronchain, prèdit, dix actions	10
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ soixante mille francs luxembourgeois (60.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un. Tous les mandats sont gratuits et non rémunérés.

2. Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Robert Bronchain, rentier, demeurant à CH-1700 Fribourg, est nommé administrateur-délégué, et peut par sa seule signature et sans limite de montants et pour toute opération quelconque engager la société;
- Madame Jeanine Troupin, demeurant à CH-1950 Sion;
- Monsieur Laurent Bronchain, demeurant à CH-1950 Sion.

3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Madame Bernadette Bronchain, demeurant à CH-Lausanne.

4. Lors du décès d'un des deux fondateurs, leurs héritiers directs au premier degré, seront automatiquement nommés administrateurs de la société.

5. L'adresse de la société est fixée à Bertrange, 91, rue du Luxembourg.

Dont acte, fait et passé date qu'en tête des présentes, à Bettembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Bronchain, J. Troupin, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 novembre 1996, vol. 825, fol. 17, case 7. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 13 novembre 1996.

C. Doerner.

(40788/209/296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

UNITARIAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 42.426.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 8 novembre 1996, Monsieur Charles Muller, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 11 novembre 1996.

Pour UNITARIAN S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1996, vol. 486, fol. 67, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40773/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

DEMARET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires «Le 2000», Z.I.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. Monsieur Georges Demaret, agent commercial, demeurant à F-75018 Paris, 24, rue de Laghouat;

2. ITP S.A., ayant son siège social à Centre d'Affaires «Le 2000» Z.I., L-3378 Livange,

ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Pascal Bonnet, directeur de sociétés, demeurant à Bergem.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de DEMARET S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Livange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'importation, l'exportation, toutes activités de commerce, la vente ou la représentation de tous produits ou marchandises.

La société pourra, en outre, faire toutes opérations mobilières, immobilières et industrielles se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut pas excéder six ans.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois d'avril à 11.00 heures et pour la première fois en 1997.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 1996.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. Monsieur Georges Demaret, prénommé, mille cent vingt-cinq actions	1.125
2. ITP S.A., préqualifiée, cent vingt-cinq actions	125
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Les actions ont été libérées à concurrence de 100 %, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ cinquante mille francs (50.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Georges Demaret, prénommé,
 - b) Monsieur Jérôme Guez, directeur financier, demeurant à L-3429 Dudelange, 185, route de Burange,
 - c) ITP S.A., préqualifiée.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
HARRIMAN HOLDINGS INC., établie et ayant son siège social à Panama, République de Panama, B.P. 8320, Zone 7.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 1997.
5. Le siège social de la société est fixé à L-3378 Livange, Centre d'Affaires «Le 2000» Z.I. (c/o ITP S.A.)
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Georges Demaret, prénommé.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Demaret, P. Bonnet, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 1996, vol. 94S, fol. 4, case 9. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 14 novembre 1996.

G. Lecuit.

(40798/220/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

DEMARET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires «Le 2000», Z.I. (c/o ITP S.A.).

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 23 octobre 1996

Il résulte des résolutions prises, que Monsieur Georges Demaret demeurant 24, rue de Laghouai, F-75000 Paris (France), a été nommé administrateur-délégué de la société conformément à l'autorisation conférée par l'assemblée générale extraordinaire de ce jour et aura tous les pouvoirs pour représenter la société en ce qui concerne la gestion journalière par sa seule signature.

Fait le 22 octobre 1996.

Pour extrait conforme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 1996, vol. 94S, fol. 4, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 14 novembre 1996.

G. Lecuit.

(40799/220/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

WH SPORT PROMOTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 16, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 37.701.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 1996, vol. 486, fol. 12, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN
Signature

(40778/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

VALIBUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 31.700.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 8 novembre 1996, Monsieur Charles Muller, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 11 novembre 1996.

Pour VALIBUS S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1996, vol. 486, fol. 67, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40774/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

WINCH, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 44.855.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 novembre 1996, vol. 486, fol. 56, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Signature.

(40779/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

WOLFCRAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 45.528.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 1996, vol. 486, fol. 12, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN
Signature

(40780/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

WOODSMORE-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 103, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 27.166.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1996, vol. 486, fol. 61, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1996.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.
Signature

(40781/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

WOTAN, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 50.047.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 1996, vol. 486, fol. 41, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 1996.

WOTAN
Société Anonyme

(40782/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

YANKEES S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 35.950.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 1996, vol. 486, fol. 12, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(40783/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

AXA WORLD FUNDS, Fonds Commun de Placement.

MANAGEMENT REGULATIONS

1) The Fund

AXA WORLD FUNDS (the «Fund») has been created on December 24, 1996 as an undertaking for collective investment governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. The Fund has been organized under Part I of the Luxembourg Law of 30 March 1988 on undertakings for collective investment (the «Law of 30 March 1988»), in the form of an open-ended mutual investment fund («fonds commun de placement»), as an unincorporated co-ownership of transferable securities and other assets permitted by law.

The Fund shall consist of different sub-funds (collectively «Sub-Funds» and individually «Sub-Fund») to be created pursuant to Article 4 hereof.

The assets of each Sub-Fund are solely and exclusively managed in the interest of the co-owners of the relevant Sub-Fund (the «Unitholders») by AXA FUNDS MANAGEMENT S.A. (the «Management Company»), a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office in Luxembourg.

The assets of the Fund are held in custody by CITIBANK (LUXEMBOURG) S.A. (the «Custodian»). The assets of the Fund are segregated from those of the Management Company.

By purchasing units (the «Units») of one or more Sub-Funds any Unitholder fully approves and accepts these management regulations (the «Management Regulations») which determine the contractual relationship between the Unitholders, the Management Company and the Custodian. The Management Regulations and any future amendments thereto shall be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»). They shall further be filed with the District Court of Luxembourg and copies thereof shall be available at the Chancery of the District Court.

2) The Management Company

AXA FUNDS MANAGEMENT S.A. is the Management Company of the Fund. The Management Company is organized in the form of a public limited company («société anonyme») under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and has its registered office in Luxembourg City. The Management Company manages the assets of the Fund in compliance with the Management Regulations in its own name, but for the sole benefit of the Unitholders of the Fund.

The Board of Directors of the Management Company shall determine the investment policy of the Sub-Funds within the objectives set forth in Article 3 and the restrictions set forth in Article 14 hereafter.

The Board of Directors of the Management Company shall have the broadest powers to administer and manage each Sub-Fund within the restrictions set forth in Article 14 hereof, including but not limited to the purchase, sale, subscription, exchange and receipt of securities and other assets permitted by law and the exercise of all rights attached directly or indirectly to the assets of the Fund.

3) Investment Objectives and Policies

The objective of the Fund is to provide investors with a broad participation in the main asset classes in each of the main capital markets of the world through a set Sub-Funds divided into three main groups, i.e. Equities, Bonds and Short-Term, as follows:

Equities Sub-Funds:

These aim to achieve long-term capital growth by investing primarily in a range of equities and equity-linked securities in their respective geographical region or market sector. By their nature equities tend to be volatile but, over the long term, have generally achieved greater returns than other types of investment.

Bonds Sub-Funds:

These aim to achieve a mixture of capital appreciation and income by investing primarily in fixed interest securities within their given currency or geographical areas. Over the long term the Bond Sub-Funds offer a lower level of potential return than the Equities Sub-Funds, but they should add a greater degree of capital stability to an investment strategy.

Short-Term Sub-Funds:

Aiming to provide income and a more stable value, the Short-Term Sub-Funds invest exclusively in high quality short-term negotiable debt securities within their respective currency areas. They will normally achieve a lower rate of return than the Equities and Bonds Sub-Funds over the long term, but they do offer investors a safer alternative when these forms of investment look vulnerable.

Each Sub-Fund's objective is to aim at a performance consistent with that of the market as a whole in which it invests, while containing volatility of performance and while respecting the principle of risk diversification.

Investors are given the opportunity to invest in one or more Sub-Funds and thus determine their own preferred exposure on a region by region and/or asset class by asset class basis.

Investment management of each Sub-Fund is undertaken by Investment Managers which form part of the AXA group as is the Management Company.

The specific investment policies and restrictions applicable to any particular Sub-Fund shall be determined by the Management Company and disclosed in the sales documents of the Fund.

4) Sub-Funds and Classes of Units

For each Sub-Fund, a separate portfolio of investments and assets will be maintained. The different portfolios will be separately invested in accordance with the investment objectives and policies as described in Article 3 hereof.

Within a Sub-Fund, classes of Units may be defined from time to time by the Management Company so as to correspond to (i) a specific distribution policy, such as entitling to distributions («Distribution Units») or not entitling to distributions («Accumulation Units») and/or (ii) a specific sales and redemption charge structure and/or (iii) a specific management or advisory fee structure.

Within a Sub-Fund, all Units of the same class have equal rights and privileges.

Details regarding the rights and other characteristics attributable to the relevant classes of Units shall be disclosed in the sales documents of the Fund.

5) The Units

5.1. The Unitholders

Except as set forth in section 5.4. below any natural or legal person may be a Unitholder and own one or more Units of any class within each Sub-Fund on payment of the applicable subscription or acquisition price.

Each Unit is indivisible with respect of the rights conferred to it. In their dealings with the Management Company or the Custodian, the co-owners or disputants of Units, as well as the bare owners and the usufructuaries of Units, must be represented by the same person. The exercise of rights attached to the Units may be suspended until these conditions are met.

Neither the Unitholders nor their heirs or successors may request the liquidation or the sharing-out of the Fund and shall have no rights with respect to the representation and management of the Fund and their death, incapacity, failure or insolvency shall have no effect on the existence of the Fund.

No general meetings of Unitholders shall be held and no voting rights shall be attached to the Units.

5.2. Reference Currency

The Units in any Sub-Fund shall be issued without par value in such currency as determined by the Management Company and disclosed in the sales documents of the Fund (the currency in which the Units in a particular Sub-Fund are issued being the «Reference Currency»).

5.3. Form, Ownership and Transfer of Units

Units are available in global certificates or registered form. Bearer Units in definitive form are not available to investors.

Registered Units are evidenced by the inscription of the Unitholder's name in the register of Units and are represented by:

- non-certificated Units, where a written confirmation is issued to the investor instead of a Unit certificate; or
- certificated Units, where a Unit certificate is issued to the investor.

Holders of registered Units will, unless a Unit certificate is requested specifically, receive a written confirmation of their unitholding.

Fractions of registered Units will be issued to the nearest 1000th of a Unit, whether resulting from subscription or conversion of Units. No fractions of bearer Units will be issued.

Holders of bearer Units requesting the conversion of their bearer Units into registered Units, whether certificated or non-certificated, or vice versa, shall carry the costs for such conversion.

Unit certificates are signed on behalf of the Custodian and the Management Company by one or more persons designated therefore. The signature of the Custodian or the Management Company or other person or persons designated to sign Unit certificates may be by facsimile or scanned signature.

Title to Units in registered form is transferred by the inscription of the name of the transferee in the register of Unitholders upon delivery to the Management Company of a transfer document, duly completed and executed by the transferor and the transferee.

5.4. Restrictions on Subscription and Ownership

The Management Company may, at any time and at its discretion, temporarily discontinue, terminate or limit the issue of Units to persons or corporate bodies resident or established in certain countries or territories. The Management Company may also prohibit certain persons or corporate bodies from directly or beneficially acquiring or holding Units if such a measure is necessary for the protection of the Fund or any Sub-Fund, the Management Company or the Unitholders of the Fund or of any Sub-Fund.

In particular, the Management Company may restrict or prevent the ownership of Units by any U.S. person. The term «U.S. person» means a citizen or resident of, or a company or partnership organized under the laws of or existing in any state, commonwealth, territory or possession of the United States of America, or an estate or trust (other than an estate or trust the income of which from sources outside the United States of America is not capable of inclusion in gross income for purpose of computing United States income tax payable by it), or any firm, company or other entity, regardless of citizenship, domicile or residence if under the income tax laws of the United States of America from time to time in effect, the ownership thereof would be attributed to one or more U.S. persons or any such other person or

persons defined as a «U.S. person» under Regulation S promulgated under the United States Securities Act of 1933 or in the United States Internal Revenue Code of 1986, as amended from time to time.

In addition, the Management Company may direct the Registrar and Transfer Agent of the Fund to:

- (a) reject any application for Units;
- (b) redeem at any time Units held by Unitholders who are excluded from purchasing or holding such Units.

In the event that the Management Company gives notice of a compulsory redemption for any of the reasons set forth above to a Unitholder, such Unitholder shall cease to be entitled to the Units specified in the redemption notice immediately after the close of business on the date specified therein.

6) Issue and Redemption of Units

6.1. Issue of Units

After the initial offering date of the Units in a particular Sub-Fund, Units may be issued by the Management Company on a continuous basis in such Sub-Fund.

The Management Company may appoint one or several placement agents (the «Placement Agents») which may conclude contractual arrangements with dealers as their agents for the placing of the Units and entrust them with such duties and pay them such fees as shall be disclosed in the sales documents of the Fund.

The Management Company may impose restrictions on the frequency at which Units shall be issued in any Sub-Fund; the Management Company may, in particular, decide that Units of any Sub-Fund shall only be issued during one or more offering periods or at such other periodicity as provided for in the sales documents of the Fund.

In each Sub-Fund, Units shall be issued on such business day (a «Business Day») designated by the Management Company to be a valuation day for the relevant Sub-Fund (the «Valuation Day»), subject to the right of the Management Company to discontinue temporarily such issue as provided in Article 15.3. Whenever used herein, the term «Business Day» shall mean a day on which banks and the stock exchange are open for business in Luxembourg City.

The dealing price per Unit will be the Net Asset Value per Unit of the relevant class within the relevant Sub-Fund as determined in accordance with the provisions of Article 15 hereof as of the Valuation Day immediately succeeding the day on which the application for subscription of Units is received by the Registrar and Transfer Agent; a sales charge representing a percentage of such dealing price and which shall revert to the Management Company may be added. Subject to the laws, regulations, stock exchange rules or banking practices in a country where a subscription is made, taxes or costs may be charged additionally.

Investors may be required to complete a purchase application for Units or other documentation satisfactory to the Fund or to the Placement Agents or any agent thereof specifying the amount of the contemplated investment and indicating that the purchaser is not a «U.S. person», as such term is defined hereabove. Application forms containing such representation are available from the Registrar and Transfer Agent or from the Placement Agents or any of their agents. For subsequent subscriptions, instructions may be given by fax, telex or by post.

Payments shall be made not later than three Business Days from the relevant Valuation Day in either the Reference Currency of the relevant Sub-Fund or the Reference Currency of the Fund or the currency of the country of residence of the Unitholder if considered as a freely convertible currency by the Custodian. Failing this payment applications will be considered as cancelled.

In respect of each Sub-Fund, if the payment is made in a currency different from the Reference Currency of the relevant Sub-Fund, any currency conversion cost shall be borne by the Unitholder.

The Management Company will not issue Units as of a particular Valuation Day unless the application for subscription of such Units has been received by the Registrar and Transfer Agent (on behalf of the Management Company from the Placement Agents or any agent thereof or direct from the subscriber) before 6.00 p.m., Luxembourg time, on the Business Day prior to such Valuation Day, otherwise such application shall be deemed to have been received on the next following Business Day.

The Management Company may agree to issue Units as consideration for a contribution in kind of securities, in compliance with the conditions set forth by the Management Company, in particular the obligation to deliver a valuation report from an auditor («réviseur d'entreprises agréé») which shall be available for inspection. Any costs incurred in connection with a contribution in kind of securities shall be borne by the relevant Unitholders.

When an order is placed by an investor with a Placement Agent or an agent thereof, the latter will forward the order to the Registrar and Transfer Agent on the same day, provided the order is received by the Placement Agent or agent before such time of a day as may from time to time be established in the office in which the order is placed. Neither the Placement Agents nor any agent thereof are permitted to withhold placing orders whether with aim of benefiting from a price change or otherwise.

If in any country in which the Units are offered, local law or practice requires or permits a lower sales charge than that listed in the sales documents of the Fund for any individual purchase order for Units, the Placement Agents may offer such Units for sale and may authorise their agents to offer such Units for sale within such country at a total price less than the applicable price set forth in the sales documents of the Fund, but in accordance with the maximum amounts permitted by the law or practice of such country.

To the extent that a subscription does not result in the acquisition of a full number of Units, fractions of registered Units shall be issued to 1:1,000 of a Unit.

Minimum amounts of initial and subsequent investments for any class of Units may be set by the Management Company and disclosed in the sales documents of the Fund.

6.2. Redemption of Units

Except as provided in Article 15.3., Unitholders may at any time request redemption of their Units.

Redemptions will be made at the Net Asset Value per Unit of the relevant class within the relevant Sub-Fund as determined in accordance with the provisions of Article 15 hereof on the relevant Valuation Day immediately following the Business Day on which the application for redemption of Units is received, provided that such application is received by the Registrar and Transfer Agent before 6.00 p.m. Luxembourg time, on the Business Day preceding such Valuation Day, otherwise such application shall be deemed to have been received on the next following Business Day.

The Placement Agents and their agents may transmit redemption requests to the Registrar and Transfer Agent on behalf of Unitholders, including Unit certificates where they have been issued to the Unitholders.

Instructions for the redemption of non-certificated Units and bearer Units may be made by fax, telex or by post. Instructions for the redemption of certificated Units must be made in writing, and the Unitholders must attach the duly renounced Unit certificate(s). Applications for redemption should contain the following information (if applicable): the identity and address of the Unitholder requesting the redemption, the relevant Sub-Fund and class of Units, the number of Units to be redeemed, the name in which such Units are registered and full payment details, including name of beneficiary, bank and account number. All necessary documents to fulfil the redemption should be enclosed with such application.

Redemption requests by an Unitholder who is not a physical person must be accompanied by a document evidencing authority to act on behalf of such Unitholder or power of attorney which is acceptable in form and substance to the Management Company. Redemption requests made in accordance with the foregoing procedure shall be irrevocable, except that a Unitholder may revoke such request in the event that it cannot be honoured for any of the reasons specified in Article 15.3. hereof.

The Management Company shall ensure that an appropriate level of liquidity is maintained so that redemption of Units in each Sub-Fund may, under normal circumstances, be made promptly upon request by Unitholders.

Upon instruction received from the Registrar and Transfer Agent, payment of the redemption price will be made by the Custodian or its agents by bank transfer not later than seven (7) Business Days from the relevant Valuation Day, or at the date on which the transfer documents have been received by the Registrar and Transfer Agent, whichever is the later date. Payment to such Units will automatically be made in the Reference Currency of the relevant Sub-Fund, except if instructions to the contrary are received from the Unitholder; in such case, payment may be made in the Reference Currency of the Fund or the currency of the country of residence of the Unitholder, if considered as a freely convertible currency by the Custodian, and any currency conversion cost shall be deducted from the amount payable to such Unitholder.

The Management Company may, at the request of a Unitholder who wishes to redeem Units, agree to make, in whole or in part, a distribution in kind of securities of any class of Units to that Unitholder in lieu of paying to that Unitholder redemption proceeds in cash. The Management Company will agree to do so if it determines that such transaction would not be detrimental to the best interests of the remaining Unitholders of the relevant class. The assets to be transferred to such Unitholder shall be determined by the relevant Investment Manager and the Custodian, with regard to the practicality of transferring the assets, to the interests of the relevant class of Units and continuing participants therein and to the Unitholder. Such a Unitholder may incur charges, including but not limited to brokerage and/or local tax charges on any transfer or sale of securities so received in satisfaction of a redemption. The net proceeds from this sale by the redeeming Unitholder of such securities may be more or less than the corresponding redemption price of Units in the relevant class due to market conditions and/or differences in the prices used for the purposes of such sale or transfer and the calculation of the Net Asset Value of that class of Units. The selection, valuation and transfer of assets shall be subject to the review and approval of the Fund's auditors.

If on any given date payment on substantial redemption requests may not be effected out of the relevant Sub-Fund's assets or authorized borrowing, the Management Company may, upon consent of the Custodian, defer redemptions for such period as is considered necessary to sell part of the relevant Sub-Fund's assets in order to be able to meet the substantial redemption requests.

If, as a result of any request for redemption, the aggregate Net Asset Value of all the Units held by any Unitholder in any class of Units would fall below the minimum amount referred to in Article 6.1. hereof, the Management Company may treat such request as a request to redeem the entire unitholding of such Unitholder in the relevant class of Units.

7) Conversion

Except as otherwise specified in the sales documents of the Fund, Unitholders who wish to convert all or part of their Units from one class into another class within a Sub-Fund or between Sub-Funds must submit an application by fax, telex or by post to the Registrar and Transfer Agent or the Placement Agents or any agent thereof, specifying the class of Units and Sub-Fund or Sub-Funds and the number of Units they wish to convert.

Instructions for the conversion of non-certificated Units and bearer Units may be made by fax, telex or by post.

Instructions for the conversion of certificated Units into either non-certificated Units, certificated Units or bearer Units must be made in writing, and will be effected only when the Registrar and Transfer Agent is in receipt of the duly renounced Unit certificate(s).

In converting Units, the Unitholder must meet the applicable minimum investment requirements referred to in Article 6.1. hereof.

Conversions will be made on the basis of the Net Asset Value per Unit of the relevant classes as determined on the Valuation Day immediately following the Business Day on which the application for conversion of Units is received, provided that such application is received by the Registrar and Transfer Agent before 6.00 p.m., Luxembourg time, on the Business Day preceding the relevant Valuation Day, otherwise such application shall be deemed to have been received on the next following Business Day.

The number of Units in the newly selected class will be calculated in accordance with the following formula:

$$A = \frac{(B \times C) - E}{D} \times F$$

where:

A is the number of Units to be allocated to the new class,

B is the number of Units relating to the original class to be converted,

C is the Net Asset Value per Unit as determined for the original class calculated in the manner referred to herein,

D is the Net Asset Value per Unit as determined for the new class,

E is the conversion charge (if any) that may be levied by the Management Company as disclosed in the sales documents of the Fund,

F is the currency exchange rate representing the effective rate of exchange applicable to the transfer of assets between the relevant classes, after adjusting such rate as may be necessary to reflect the effective costs of making such transfer, provided that when the original class and new class are designated in the same currency, the rate is one.

8) Charges of the Fund

The Management Company is entitled to receive out of the assets of the relevant Sub-Fund (or the relevant class of Units, if applicable) a management fee in an amount to be specifically determined for each Sub-Fund or class of Units; such fee shall be expressed as a percentage rate of the average Net Asset Value of the relevant Sub-Fund or class, and shall not exceed 1.50 % per annum payable monthly in arrears. The Management Company will remunerate the Investment Managers out of the management fee.

The Custodian, in its capacities as Custodian, Paying Agent, Domiciliary and Corporate Agent, is entitled to such fees as will be determined from time to time by agreement between the Management Company and the Custodian. Such fee will be calculated in accordance with customary banking practice in Luxembourg, based on the Net Asset Value of the Sub-Funds and payable monthly in arrears. The Registrar and Transfer Agent is entitled to such fees as will be determined from time to time by agreement between the Management Company and the Registrar and Transfer Agent. Such fee will be calculated in accordance with customary banking practice in Luxembourg.

Other costs and expenses charged to the Fund include:

- All taxes which may be due on the assets and the income of the Sub-Funds;
- Usual brokerage fees due on transactions involving securities held in the portfolio of the Sub-Funds (such fees to be included in the acquisition price and to be deducted from the selling price);
- Legal expenses incurred by the Management Company or the Custodian while acting in the interests of the Unitholders of the Fund;
- The fees and expenses involved in preparing and/or filing the Management Regulations and all other documents concerning the Fund, including the Offering Memorandum and any amendments or supplements thereto, with all authorities having jurisdiction over the Fund or the offering of Units of the Fund or with any stock exchanges in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country; the formation expenses of the Fund; the fees payable to the Management Company, fees and expenses payable to the Fund's accountants, Custodian and its correspondents, Domiciliary, Corporate, Registrar and Transfer Agents, any paying agent, any permanent representatives in places of registration, as well as any other agent employed by the Fund; reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, printing, in such languages as are necessary for the benefit of the Unitholders, and distributing prospectuses, annual, semi-annual and other reports or documents as may be required under applicable law or regulations; a reasonable share of the cost of promoting the Fund, as determined in good faith by the Board of Directors of the Management Company, including reasonable marketing and advertising expenses; the cost of accounting and bookkeeping; the cost of preparing and distributing public notices to the Unitholders; the costs of publication of Unit prices and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges, postage, telephone and telex; auditors' fees; and all similar administrative and operating charges, including the printing costs of copies of the above-mentioned documents or reports.

All liabilities of any Sub-Fund, unless otherwise agreed upon by the creditors of such Sub-Fund, shall be binding on and may be claimed from the Fund as a whole.

All recurring charges will be charged first against income of the Fund, then against capital gains and then against assets of the Fund. Other charges may be amortized over a period not exceeding five years. Charges relating to the creation of a new Sub-Fund shall be amortised over a period not exceeding five years against the assets of that Sub-Fund and in such amounts in each year as determined by the Management Company on an equitable basis. The new created Sub-Fund shall not bear a pro rata share of the costs and expenses incurred in connection with the formation of the Fund and the initial issue of Units, which have not already been written off at the time of the creation of the new Sub-Fund.

9) Accounting Year; Audit

The accounts of the Fund are closed each year on December 31 and for the first time on December 31, 1997.

The accounts of the Fund shall be kept in United States dollars.

The accounts of the Management Company and of the Fund will be audited annually by an auditor appointed from time to time by the Management Company.

10) Publications

Audited annual reports and unaudited semi-annual reports will be mailed free of charge by the Management Company to the Unitholders at their request. In addition, such reports will be available at the registered offices of the Management

Company, the Custodian and any paying agent. Any other financial information concerning the Fund or the Management Company, including the periodic calculation of the Net Asset Value per Unit of each class within each Sub-Fund, the issue, redemption and conversion prices will be made available at the registered offices of the Management Company, the Custodian and any paying agent. Any other substantial information concerning the Fund may be published in such newspaper(s) and notified to Unitholders in such manner as may be specified from time to time by the Management Company.

11) The Custodian

The Management Company shall appoint and terminate the appointment of the Custodian of the assets of the Fund. CITIBANK (LUXEMBOURG) S.A., a public limited company organized and licensed to engage in banking operations under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office in Luxembourg, has been appointed Custodian.

Each of the Custodian or the Management Company may terminate the appointment of the Custodian at any time upon 90 days' written notice delivered by either to the other, provided, however, that any termination by the Management Company is subject to the condition that a successor custodian assumes within two months the responsibilities and the functions of the Custodian under these Management Regulations and provided, further, that the duties of the Custodian hereunder shall, in the event of a termination by the Management Company, continue thereafter for such period as may be necessary to allow for the transfer of all assets of the Fund to the successor custodian.

In the event of the Custodian's resignation, the Management Company shall forthwith, but not later than two months after the resignation, appoint a successor custodian who shall assume the responsibilities and functions of the Custodian under these Management Regulations.

All securities and other assets of the Fund shall be held in custody by the Custodian on behalf of the Unitholders of the Fund. The Custodian may, with the approval of the Management Company, entrust to banks and other financial institutions all or part of the assets of the Fund. The Custodian may hold securities in fungible or non-fungible accounts with such clearing houses as the Custodian, with the approval of the Management Company, may determine. The Custodian may dispose of the assets of the Fund and make payments to third parties on behalf of the Fund only upon receipt of proper instructions from the Management Company or its duly appointed agent(s). Upon receipt of such instructions and provided such instructions are in compliance with these Management Regulations, the Custodian Agreement and applicable law, the Custodian shall carry out all transactions with respect of the Fund's assets.

The Custodian shall assume its functions and responsibilities in accordance with the Law of 30 March 1988 on undertakings for collective investment, as such law may be amended from time to time. In particular, the Custodian shall:

(a) ensure that the sale, issue, redemption, conversion and cancellation of Units effected on behalf of the Fund or by the Management Company are carried out in accordance with applicable law and these Management Regulations;

(b) ensure that the value of the Units is calculated in accordance with applicable law and these Management Regulations;

(c) carry out the instructions of the Management Company, unless they conflict with applicable law or these Management Regulations;

(d) ensure that in transactions involving the assets of the Fund any consideration is remitted to it within the customary settlement dates; and

(e) ensure that the income attributable to the Fund is applied in accordance with these Management Regulations.

Any liability that the Custodian may incur with respect to any damage caused to the Management Company, the Unitholders or third parties as a result of the defective performance of its duties hereunder will be determined under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

12) Central Administration

CITIBANK (LUXEMBOURG) S.A. has been appointed as paying agent, domiciliary and corporate agent (the «Paying Agent, Domiciliary and Corporate Agent») for the Fund and is responsible for the general administrative duties required by the Law of 30 March 1988, in particular for the calculation of the Net Asset Value of the Units and the maintenance of accounting records.

FIRST EUROPEAN TRANSFER AGENT has been appointed as registrar and transfer agent (the «Registrar and Transfer Agent») for the Fund and is responsible, in particular, for the processing of the issue, redemption and conversion of Units. In respect of money transfers related to subscriptions and redemptions, the Registrar and Transfer Agent shall be deemed to be a duly appointed agent of the Management Company.

13) The Investment Managers

The Management Company may enter into a written agreement with one or more persons to act as investment manager (the «Investment Manager(s)») for the Fund and to render such other services as may be agreed upon by the Management Company and such Investment Manager(s). The Investment Manager(s) shall provide the Management Company with advice, reports and recommendations in connection with the management of the Fund, and shall advise the Management Company as to the selection of the securities and other assets constituting the portfolio of each Sub-Fund. Furthermore, the Investment Manager(s) shall, on a day-to-day basis and subject to the overall control and ultimate responsibility of the Board of Directors of the Management Company, purchase and sell securities and otherwise manage the Fund's portfolio and may, subject to the approval of the Management Company, sub-delegate all or part of their functions hereunder. Such agreement(s) may provide for such fees and contain such terms and conditions as the parties thereto shall deem appropriate. Notwithstanding such agreement(s), the Management Company shall remain ultimately responsible for the management of the Fund's assets. Compensation for the services performed by the Investment Manager(s) shall be paid by the Management Company out of the management fee payable to it in accordance with these Management Regulations.

14) Investment Restrictions, Techniques and Instruments

14.1. Investment Restrictions

The investment policy shall comply with the following rules and restrictions:

1. Investments in each Sub-Fund shall consist of:

(i) transferable securities admitted to official listing on a stock exchange or dealt in on another regulated market that operates regularly and is recognized and open to the public (a «Regulated Market») located within a Member State of the European Union («EU»);

(ii) transferable securities admitted to official listing on a stock exchange or dealt in on another Regulated Market located within any other country of Western or Eastern Europe, Asia, Oceania, the American continent or Africa;

(iii) recently issued transferable securities, provided that the terms of issue provide that application be made for admission to official listing in any of the stock exchanges or Regulated Markets referred to above and that such admission is secured within a year of the issue.

2. Each Sub-Fund may further:

(a) Invest up to 10 % of its net assets in transferable securities other than those referred to above under (1) (i) through (iii);

(b) Invest up to 10 % of its net assets in debt instruments which may be treated, because of their characteristics, as equivalent to transferable securities and which are, inter alia, transferable, liquid and have a value which can be accurately determined at any time or at least at each time the Net Asset Value per Unit is calculated. In this respect, money market instruments which are regularly negotiated and which have a residual maturity in excess of 12 months, shall be deemed to be debt instruments equivalent to transferable securities.

The accumulated value of the investments specified above under 2. (a) and (b) may not exceed 100 % of the net assets of the relevant Sub-Fund;

(c) Hold cash and cash equivalents on an ancillary basis (including typical money market instruments which are regularly negotiated and the residual maturity of which does not exceed 12 months and time deposits), up to 49 % of its net assets; such percentage may exceptionally be exceeded if the Board of Directors of the Management Company consider this to be in the best interests of the Unitholders;

(d) Borrow up to 10 % of its net assets, provided that such borrowings are made only on a temporary basis. Collateral arrangements with respect to the writing of options or the purchase or sale of forward or futures contracts are not deemed to constitute «borrowings» for the purpose of this restriction;

(e) Acquire foreign currency by means of a back-to-back loan;

(f) Acquire units in another undertaking for collective investment («UCI») of the open-ended type subject to the following restrictions:

(i) such UCI must be an undertaking for collective investment in transferable securities («UCITS») within the meaning of the EEC Council Directive of 20 December 1985 (85/611/EEC), provided, further, that each Sub-Fund may invest no more than 5 % of its net assets in such UCITS; and

(ii) if such UCI is managed by the Management Company or linked to the latter by common management or control or by a substantial direct or indirect holding, investment in the securities of such UCI shall be permitted only if the UCI, according to its constitutional documents, has specialised in investment in a specific geographical area or economic sector and if no fees or costs are charged on account of transactions relating to such acquisition.

3. In addition, the Fund shall comply in respect of the assets of each Sub-Fund with the following investment restrictions:

(a) No Sub-Fund may purchase additional securities of any single issuer if:

(i) upon such purchase more than 10 % of its net assets would consist of securities of such issuer; or

(ii) the total value of all securities of issuers in which it invests more than 5 % of its net assets would exceed 40 % of the value of its net assets.

(b) The limit of 10 % set forth above under 3. (a) (i) is increased to 35 % in respect of securities issued or guaranteed by a Member State of the EU, by its local authorities, by any other State which is not a Member State of the EU or by a public international body of which one or more Member State(s) of the EU are member(s).

(c) The limit of 10 % set forth above under 3. (a) (i) is increased up to 25 % in respect of qualifying debt securities issued by a credit institution which has its registered office in a Member State of the EU and which, under applicable law, is submitted to specific public control in order to protect the holders of such qualifying debt securities. For the purposes hereof, «qualifying debt securities» are securities the proceeds of which are invested in accordance with applicable law in assets providing a return which will cover the debt service through to the maturity date of the securities and which will be applied on a priority basis to the payment of principal and interest in the event of a default by the issuer. To the extent that a relevant Sub-Fund invests more than 5 % of its net assets in debt securities issued by such an issuer, the total value of such investments may not exceed 80 % of the net assets of such Sub-Fund.

(d) The securities specified above under 3. (b) and (c) are not to be included for purposes of computing the ceiling of 40 % set forth above under 3. (a) (ii).

(e) The ceilings set forth above under 3. (a), (b) and (c) shall not be cumulative and, as a result, investments in securities of any one issuer, effected in compliance with the provisions set forth above under 3. (a), (b) and (c), shall under no circumstances exceed 35 % of the net assets of each Sub-Fund.

(f) Notwithstanding the ceilings set forth under 3. (a), (b) and (c) above, each Sub-Fund is authorised to invest, in accordance with the principle of risk spreading, up to 100 % of its net assets in transferable securities issued or guaranteed by a Member State of the EU, by its local authorities, by any other Member State of the Organisation for Economic Co-operation and Development («OECD») or by a public international body of which one or more Member

State(s) of the EU are member(s), provided that (i) such securities are part of at least six different issues and (ii) the securities from any such issue do not account for more than 30 % of the net assets of such Sub-Fund.

(g) The Management Company managing several funds falling within the scope of Part I of the Law of March 30, 1988 on undertakings for collective investment may not acquire such amount of shares carrying voting rights which would enable it to exercise a significant influence over the management of the issuer.

(h) Neither any Sub-Fund nor the Fund as a whole may acquire (i) more than 10 % of the outstanding non-voting shares of any one issuer; (ii) more than 10 % of the outstanding debt securities of any one issuer; or (iii) more than 10 % of the outstanding shares or units of any one undertaking for collective investment.

The ceilings set forth above under (g) and (h) do not apply in respect of:

- transferable securities issued or guaranteed by a Member State of the EU or by its local authorities;
- transferable securities issued or guaranteed by any other State which is not a Member State of the EU;
- transferable securities issued by a public international body of which one or more Member State(s) of the EU are member(s);

- shares in the capital of a company which is incorporated under or organised pursuant to the laws of a State which is not a Member State of the EU, provided that (i) such company invests its assets principally in securities issued by issuers of that State, (ii) pursuant to the laws of that State a participation by the relevant Sub-Fund in the equity of such company constitutes the only possible way to purchase securities of issuers of that State, and (iii) such company observes in its investments policy the restrictions set forth above in 2. (f), 3. (a) through (e) and 3. (g) and (h).

(i) No Sub-Fund may acquire commodities or precious metals or certificates representative thereof, provided that transactions in foreign currencies, financial instruments, indices or securities as well as futures and forward contracts, options and swaps thereon are not considered to be transactions in commodities for the purposes of this restriction.

(j) No Sub-Fund may invest in real estate, provided that investments may be made in securities secured by real estate or interests therein or issued by companies which invest in real estate or interests therein.

(k) No Sub-Fund may use its assets to underwrite any securities.

(l) No Sub-Fund may issue warrants or other rights to subscribe for Units in such Sub-Fund.

(m) A Sub-Fund may not grant loans or guarantees in favour of a third party, provided that such restriction shall not prevent each Sub-Fund from investing up to 10 % of its net assets in non fully paid-up securities.

(n) Neither the Management Company nor the Custodian acting on behalf of a Sub-Fund may carry out uncovered sales of transferable securities.

4. Notwithstanding anything to the contrary herein contained:

(a) The ceilings set forth under 2. and 3. above may be disregarded by each Sub-Fund when exercising subscription rights attaching to securities in such Sub-Fund's portfolio.

(b) If such ceilings are exceeded for reasons beyond the control of a Sub-Fund or as a result of the exercise of subscription rights, such Sub-Fund must adopt as its priority objective in its sale transactions the remedying of such situation, taking due account of the interests of its Unitholders.

The Board of Directors of the Management Company has the right to determine other investment restrictions to the extent that those restrictions are necessary to comply with the laws and regulations of countries where Units of the Fund are offered or sold.

14.2. Special Investment and Hedging Techniques and Instruments

1. Techniques and Instruments related to Transferable Securities

For the purpose of hedging, efficient portfolio management, duration management or other risk management of the portfolio, the Management Company may, in each Sub-Fund, use the following techniques and instruments relating to transferable securities:

(A) Transactions relating to Options on Transferable Securities

An option is the right to buy or sell a particular asset at a stated price at some date in the future within a particular period. The Fund may buy and sell call or put options on transferable securities, provided that these options are traded on options exchanges or over-the-counter with broker-dealers who make markets in these options and who are first class financial institutions specializing in these types of transactions and are participants in the over-the-counter markets.

The Fund shall further comply with the following rules:

(i) The total amount of premiums paid for the purchase of call and put options which are considered here, together with the total amount of premiums paid for the purchase of call and put options described under (B) (b) below, may not in respect of each Sub-Fund exceed 15 % of the Net Asset Value of such Sub-Fund.

(ii) The total commitment arising from (a) the sale of call and put options (excluding the sale of call options for which there is adequate cover) and (b) transactions for purposes other than hedging as referred to under (B) below, may not exceed in respect of each Sub-Fund at any time the Net Asset Value of such Sub-Fund. In this context, the commitment on call and put options sold is equal to the aggregate amount of the exercise prices of those options.

(iii) When selling call options, the Fund must hold either the underlying transferable securities, or matching call options or any other instruments (such as warrants) providing sufficient cover. The cover for call options sold may not be disposed of as long as the options exist unless they are covered in turn by matching options or other instruments used for the same purpose. Notwithstanding the foregoing, the Fund may sell uncovered call options if the Fund is at all times able to cover the positions taken on such sale and if the exercise prices of such options do not exceed 25 % of the Net Asset Value of the relevant Sub-Fund.

(iv) When selling put options, the Fund must be covered during the full duration of the options by sufficient cash or liquid assets to pay for the transferable securities deliverable to the Fund by the counterpart on the exercise of the options.

(B) Transactions relating to Futures and Option Contracts relating to Financial Instruments

Dealing in financial futures is the trading in contracts related to the future value of transferable securities or other financial instruments. Except as regards interest rate swaps on a mutual agreement basis and options which may be traded as provided for under (A) hereabove, all transactions in financial futures may be made on a Regulated Market only. Subject to the following conditions, such transactions may be made for hedging purposes and for other purposes.

a) Hedging

Hedging is designated to protect a known future commitment.

(i) As a global hedge against the risk of unfavourable stock market movements, the Fund may sell futures on stock market indices or other financial instruments on indices. For the same purpose, the Fund may sell call options or buy put options on stock market indices. The objective of these hedging operations assumes that a sufficient correlation exists between the composition of the index used and the Fund's corresponding portfolios.

(ii) As a global hedge against interest rate fluctuations, the Fund may sell interest rate futures contracts. For the same purpose, it can also sell call options or buy put options on interest rates or make interest rate swaps on a mutual agreement basis with first class financial institutions specializing in this type of transaction.

The total commitment relating to futures and options contracts on stock market indices may not exceed the total valuation of securities held by the relevant Sub-Fund in the market corresponding to each index. In the same way, the total commitment on interest rate futures contracts, option contracts on interest rates and interest rate swaps may not exceed the total valuation of the assets and liabilities to be hedged held by the relevant Sub-Fund in the currency corresponding to these contracts.

b) Trading

Trading is based on the forecasting of future movements in financial markets. In this context and apart from option contracts on transferable securities (See (A) above) and contracts relating to currencies (See 2. below), the Fund may, for a purpose other than hedging, buy and sell futures contracts and options contracts on any type of financial instrument, provided that the total commitment arising on these purchase and sale transactions together with the total commitment arising on the sale of call and put options on transferable securities mentioned under A (ii) hereabove in respect of each Sub-Fund at no time exceeds the Net Asset Value of such Sub-Fund.

Sales of call options on transferable securities for which the Fund has sufficient cover are not included in the calculation of the total commitment referred to above.

In this context, the commitment arising on transactions which do not relate to options on transferable securities is defined as follows:

- the commitment arising on futures contracts is equal to the liquidation value of the net position of contracts relating to identical financial instruments (after netting between purchase and sale positions), without taking into account the respective maturities; and
- the commitment relating to options bought and sold is equal to the sum of the exercise prices of those options representing the net sold position in respect of the same underlying asset, without taking into account the respective maturities.

The total of the premiums paid to acquire call and put options as described above, together with the total of the premiums paid to acquire call and put options on transferable securities as described under (A) above may not exceed in respect of each Sub-Fund 15 % of the Net Assets of such Sub-Fund.

(C) Securities Lending and Borrowing

The Fund may enter into securities lending and borrowing transactions, provided that they comply with the following rules:

(i) The Fund may only lend or borrow securities through a standardised system organised by a recognised clearing institution or through a first class financial institution specializing in this type of transaction.

(ii) As part of lending transactions, the Fund must in principle receive a guarantee, the value of which at the conclusion of the contract must be at least equal to the global valuation of the securities lent.

This guarantee must be given in the form of liquid assets and/or in the form of securities issued or guaranteed by a Member State of the OECD or by their local authorities or by supranational institutions and undertakings of a community, regional or worldwide nature and blocked in the name of the Fund until the expiry of the loan contract.

Such a guarantee shall not be required if the securities lending is made through CEDEL or EUROCLEAR or through any other organisation assuring to the lender a reimbursement of the value of the securities lent, by way of a guarantee or otherwise.

(iii) Lending transactions may not exceed 50 % of the global valuation of the securities portfolio of each Sub-Fund. This limitation does not apply where the Fund is entitled at all times to the cancellation of the contract and the restitution of the securities lent.

(iv) Securities lending and borrowing transactions may not extend beyond a period of 30 days.

(v) The securities borrowed by the Fund may not be disposed of during the time they are held by the Fund, unless they are covered by sufficient financial instruments which enable the Fund to reconstitute the borrowed securities at the close of the transaction.

(vi) Borrowing transactions may not exceed 50 % of the global valuation of the securities portfolio of each Sub-Fund.

(vii) The Fund may borrow securities under the following circumstances in connection with the settlement of a sale transaction: (x) during a period the securities have been sent out for re-registration; (y) when these securities have been loaned and not returned in time; and (z) to avoid a failed settlement when the Custodian fails to make delivery.

(D) Repurchase Agreement Transactions

The Fund may on an ancillary basis enter into repurchase agreement transactions which consist of the purchase and sale of securities with a clause reserving the seller the right or the obligation to repurchase from the acquirer the securities sold at a price and term specified by the two parties in their contractual arrangement.

The Fund can act either as purchaser or seller in repurchase agreement transactions or a series of continuing repurchase transactions. Its involvement in such transactions is, however, subject to the following rules:

(i) The Fund may not buy or sell securities using a repurchase agreement transaction unless the counterpart in such transactions is a first class financial institution specializing in this type of transaction.

(ii) During the life of a repurchase agreement contract, the Fund cannot sell the securities which are the object of the contract, either before the right to repurchase these securities has been exercised by the counterpart, or the repurchase term has expired.

(iii) As the Fund is exposed to redemptions of its own Units, it must take care to ensure that the level of its exposure to repurchase agreement transactions is such that it is able, at all times, to meet its redemption obligations.

Repurchase agreement transactions are expected to take place on an occasional basis only.

2. Currency Hedging

In order to protect its present and future assets and liabilities against the fluctuation of currencies, the Management Company may, in each Sub-Fund and for the account of all classes of Units issued therein, enter into transactions the object of which is the purchase or the sale of forward foreign exchange contracts, the purchase or the sale of call options or put options in respect of currencies, the purchase or the sale of currencies forward or the exchange of currencies on a mutual agreement basis, provided that these transactions be made either on exchanges or over the counter with first class financial institutions specializing in these types of transactions and being participants of the over the counter markets.

The objective of the transactions referred to above presupposes the existence of a direct relationship between the contemplated transaction and the assets or liabilities to be hedged and implies that, in principle, transactions in a given currency (including a currency bearing a substantial relation to the value of the Reference Currency (i.e. currency of denomination) of the relevant Sub-Fund - known as «Cross Hedging») may not exceed the total valuation of such assets and liabilities nor may they, as regards their duration, exceed the period where such assets are held or anticipated to be acquired or for which such liabilities are incurred or anticipated to be incurred.

15) Determination of the Net Asset Value per Unit**15.1. Frequency of Calculation**

The Net Asset Value per Unit as determined for each class and the issue, conversion and redemption prices will be calculated at least twice a month on dates specified in the sales documents of the Fund (a «Valuation Day»), by reference to the value of the assets attributable to the relevant class as determined in accordance with the provisions of Article 15.4. hereinafter. Such calculation will be done by the Custodian under guidelines established by, and under the responsibility of, the Management Company.

15.2. Calculation

The Net Asset Value per Unit as determined for each class shall be expressed in the Reference Currency of the relevant Sub-Fund and shall be calculated by dividing the Net Asset Value of the Sub-Fund attributable to the relevant class of Units which is equal to (i) the value of the assets attributable to such class and the income thereon, less (ii) the liabilities attributable to such class and any provisions deemed prudent or necessary, through the total number of Units of such class outstanding on the relevant Valuation Day.

The assets and liabilities of each Sub-Fund are valued in its Reference Currency.

The Net Asset Value per Unit may be rounded up or down to the nearest Unit of the Reference Currency of each Sub-Fund.

If since the time of determination of the Net Asset Value of the Units of a particular Sub-Fund there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments of such Sub-Fund are dealt in or quoted, the Management Company may, in order to safeguard the interests of the Unitholders and the Fund, cancel the first valuation of the Net Asset Value of the Units of such Sub-Fund and carry out a second valuation.

To the extent feasible, investment income, interest payable, fees and other liabilities (including the administration costs and management fees payable to the Management Company) will be accrued on each Valuation Day.

The value of the assets will be determined as set forth in Article 15.4. hereof. The charges incurred by the Fund are set forth in Article 8 hereof.

15.3. Suspension of Calculation

The Management Company may temporarily suspend the determination of the Net Asset Value per Unit within any Sub-Fund and in consequence the issue, redemption and conversion of Units of any class in any of the following events:

- When one or more stock exchanges, or one or more Regulated Markets, which provide the basis for valuing a substantial portion of the assets of a Sub-Fund, or when one or more foreign exchange markets in the currency in which a substantial portion of the assets of the Sub-Fund is denominated, are closed otherwise than for ordinary holidays or if trading thereon is restricted or suspended.

- When, as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the responsibility and the control of the Management Company, disposal of the assets of the Sub-Fund is not reasonably or normally practicable without being seriously detrimental to the interests of the Unitholders.

- In the case of breakdown in the normal means of communication used for the valuation of any investment of the Sub-Fund or if, for any reason, the value of any asset of the Sub-Fund may not be determined as rapidly and accurately as required.

- When the Management Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of Units or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of Units cannot in the opinion of the Board of Directors of the Management Company be effected at normal rates of exchange.

Any such suspension and the termination thereof shall be notified to those Unitholders who have applied for subscription, redemption or conversion of their Units and shall be published as provided in Article 10 hereof.

15.4. Valuation of the Assets

The valuation of the Net Asset Value of Units in any Sub-Fund and of the assets and liabilities of any Sub-Fund shall be made in the following manner:

I. The assets of the Fund shall include:

- 1) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- 2) all bills and notes payable and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- 3) all bonds, time notes, shares, stock, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Fund (provided that the Fund may make adjustments in a manner not inconsistent with paragraph 1. below with regard to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);
- 4) all stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Fund to the extent information thereon is reasonably available to the Fund;
- 5) all interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Fund, except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such asset;
- 6) the liquidating value of all forward contracts and all call or put options the Fund has an open position in;
- 7) the preliminary expenses of the Fund, including the cost of issuing and distributing Units of the Fund, insofar as the same have to be written off;
- 8) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

The value of such assets shall be determined as follows:

1. The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the Management Company may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof.

2. The value of each security which is quoted or dealt in on a stock exchange will be based on its last closing price on the stock exchange which is normally the principal market for such security known at the end of the day preceding the relevant Valuation Day.

3. The value of each security dealt in on any other Regulated Market will be based on its last closing price known at the end of the day preceding the relevant Valuation Day.

4. In the event that any of the securities held in a Sub-Fund's portfolio on the relevant day are not quoted or dealt in on any stock exchange or dealt in on any other Regulated Market or if, with respect of securities quoted or dealt in on any stock exchange or dealt in on any Regulated Market, the price as determined pursuant to sub-paragraphs 2. or 3. is not representative of the relevant securities, the value of such securities will be determined based on a reasonable foreseeable sales price determined prudently and in good faith.

5. The liquidating value of futures, forward or options contracts not traded on exchanges or on other organised markets shall mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the Management Company, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, forward or options contracts traded on exchanges or on other organised markets shall be based upon the last available settlement prices of these contracts on exchanges and organised markets on which the particular futures, forward or options contracts are traded on behalf of the Fund; provided that if a futures, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the Management Company may deem fair and reasonable.

6. Swaps, all other securities and other assets will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to procedures established by the Management Company.

II. The liabilities of the Fund shall include:

- 1) all loans, bills and accounts payable;
- 2) all accrued interest on loans of the Fund (including accrued fees for commitment for such loans);
- 3) all accrued or payable expenses (including, without limitation, administrative expenses, management fees, including incentive fees, if any, and custodian fees);
- 4) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid distributions declared by the Fund;
- 5) an appropriate provision for future taxes based on capital and income as of the Valuation Day, as determined from time to time by the Fund, and other reserves (if any) authorized and approved by the Management Company, as well as such amount (if any) as the Management Company may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Fund;
- 6) all other liabilities of the Fund of whatever kind and nature reflected in accordance with generally accepted accounting principles. In determining the amount of such liabilities, the Fund shall take into account all charges and expenses payable by the Fund pursuant to Article 8 hereof. The Fund may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateably for yearly or other periods.

The value of all assets and liabilities not expressed in the Reference Currency of a Sub-Fund will be converted into the Reference Currency of such Sub-Fund at the rate of exchange ruling in Luxembourg on the relevant Valuation Day. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the Board of Directors of the Management Company.

The Board of Directors of the Management Company, at its discretion, may permit some other method of valuation to be used, if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Fund.

In the event that extraordinary circumstances render a valuation in accordance with the foregoing guidelines impracticable or inadequate, the Management Company will, prudently and in good faith, use other criteria in order to achieve what it believes to be a fair valuation in the circumstances.

III. Allocation of the assets of the Fund

The Board of Directors of the Management Company shall establish a Sub-Fund in respect of each class of Units and may establish a Sub-Fund in respect of two or more classes of Units in the following manner:

a) If two or more classes of Units relate to one Sub-Fund, the assets attributable to such classes shall be commonly invested pursuant to the specific investment policy of the Sub-Fund concerned. Within a Sub-Fund, classes of Units may be defined from time to time by the Management Company so as to correspond to (i) a specific distribution policy, such as entitling to distributions («Distribution Units») or not entitling to distributions («Accumulation Units») and/or (ii) a specific sales and redemption charge structure and/or (iii) a specific management or advisory fee structure;

b) the proceeds to be received from the issue of Units of a class shall be applied in the books of the Fund to the Sub-Fund corresponding to that class of Units, provided that if several classes of Units are outstanding in such Sub-Fund, the relevant amount shall increase the proportion of the net assets of such Sub-Fund attributable to the class of Units to be issued;

c) the assets and liabilities and income and expenditure applied to a Sub-Fund shall be attributable to the class or classes of Units corresponding to such Sub-Fund;

d) where the Fund incurs a liability which relates to any asset of a particular Sub-Fund or to any action taken in connection with an asset of a particular Sub-Fund, such liability shall be allocated to the relevant Sub-Fund;

e) in the case where any asset or liability of the Fund cannot be considered as being attributable to a particular Sub-Fund, such asset or liability shall be allocated to all the Sub-Funds pro rata to the Net Asset Values of the relevant classes of Units or in such other manner as determined by the Management Company acting in good faith, provided that all liabilities, whatever Sub-Fund or class of Units they are attributable to, shall, unless otherwise agreed upon with the creditors, be binding upon the Fund as a whole;

f) upon the payment of distributions to the holders of any class of Units, the Net Asset Value of such class of Units shall be reduced by the amount of such distributions.

16) Income Allocation Policies

The Management Company shall determine from time to time if and to what extent the Fund will pay dividends to the Distribution Units. Dividends shall be paid out of net investment income and/or net realized capital gains at such frequency as shall be determined by the Management Company. Interim dividends may be paid if and when decided by the Management Company in compliance with applicable law.

17) Amendments to the Management Regulations

The Management Company may, by mutual agreement with the Custodian and in accordance with Luxembourg law, make such amendments to these Management Regulations as it may deem necessary in the interest of the Unitholders. These amendments shall be effective as per the date of their publication in the Mémorial.

18) Duration and Liquidation of the Fund or of any Sub-Fund

The Fund and each of the Sub-Funds have been established for an unlimited period. However, the Fund or any of its Sub-Funds may be dissolved and liquidated at any time by mutual agreement between the Management Company and the Custodian, subject to prior notice. The Management Company is, in particular, authorized, subject to the approval of the Custodian, to decide the dissolution of the Fund or of any Sub-Fund in case where the value of the net assets of the Fund or of any such Sub-Fund has decreased to an amount determined by the Management Company to be the minimum level for the Fund or for such Sub-Fund to be operated in an economically efficient manner, or in case of a significant change of the economic or political situation.

In case of dissolution of any Sub-Fund, the Management Company shall not be precluded from redeeming or converting all or part of the Units of the Unitholders, at their request, at the applicable Net Asset Value per Unit (taking into account actual realisation prices of investments as well as realisation expenses in connection with such dissolution), as from the date on which the resolution to dissolve a Sub-Fund has been taken and until its effectiveness.

Issuance, redemption and conversion of Units will cease at the time of the decision or event leading to the dissolution of the Fund.

In the event of dissolution, the Management Company will realize the assets of the Fund or of the relevant Sub-Fund(s) in the best interests of the Unitholders thereof, and upon instructions given by the Management Company, the Custodian will distribute the net proceeds from such liquidation, after deducting all expenses relating thereto, among the Unitholders of the relevant Sub-Fund(s) in proportion to the number of Units of the relevant class held by them. The Management Company may distribute the assets of the Fund or of the relevant Sub-Fund(s) wholly or partly in kind in compliance with the conditions set forth by the Management Company (including, without limitation, delivery of an independent valuation report) and the principle of equal treatment of Unitholders.

As provided by Luxembourg law, at the close of liquidation of the Fund, the proceeds thereof corresponding to Units not surrendered will be kept in safe custody at the Caisse des Consignations in Luxembourg until the statute of limitations relating thereto has elapsed.

At the close of liquidation of any Sub-Fund, the proceeds thereof corresponding to Units not surrendered may be kept in safe custody with the Custodian during a period not exceeding 6 months as from the date of the close of the liquidation; after this delay, these proceeds shall be kept in safe custody at the Caisse des Consignations.

In the event of dissolution of the Fund, the decision or event leading to the dissolution shall be published in the manner required by the Law of 30 March 1988 in the Mémorial and in three newspapers with adequate distribution, one of which at least must be a Luxembourg newspaper.

Decision of dissolution of a Sub-Fund shall be published as provided in Article 10 hereof for the Unitholders of such Sub-Fund.

The liquidation or the partition of the Fund or any of its Sub-Funds may not be requested by a Unitholder, nor by his heirs or beneficiaries.

19) Merger of Sub-Funds or Merger with another UCI

The Board of Directors of the Management Company may, with the approval of the Custodian, resolve the cancellation of Units issued in the Fund or in any Sub-Fund and, after deducting all expenses relating thereto, the allocation of Units to be issued in another Sub-Fund of the Fund, or another undertaking for collective investment («UCI») organised under Part I of the Law of 30 March 1988, subject to the condition that the investment objectives and policies of such other Sub-Fund or UCI are compatible with the investment objectives and policies of the Fund or of the relevant Sub-Fund, in the case where the value of the assets of the Fund or of the Sub-Fund affected by the proposed cancellation of its Units has decreased to an amount determined by the Management Company to be the minimum level for the Fund or for such Sub-Fund to be operated in an economically efficient manner, or in case of a significant change of the economic or political situation.

In such event, notice shall be published as provided in Article 10 hereof for the Unitholders of the Fund or of the Sub-Fund the Units of which shall be cancelled. Such notice shall be published at least one month before the date on which the resolution of the Management Company shall take effect.

Unitholders of the Fund or of the Sub-Fund the Units of which shall be cancelled shall have the right, during one month from the date of such publication, to request the redemption or conversion of all or part of their Units at the applicable Net Asset Value per Unit, subject to the procedures described under «Redemption of Units» and «Conversion of Units» without paying any fee.

20) Applicable Law; Jurisdiction; Language

Any claim arising between the Unitholders, the Management Company and the Custodian shall be settled according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and subject to the jurisdiction of the District Court of Luxembourg, provided, however, that the Management Company and the Custodian may subject themselves and the Fund to the jurisdiction of courts of the countries in which the Units are offered or sold, with respect to claims by investors resident in such countries and, with respect to matters relating to subscriptions, redemptions and conversions by Unitholders resident in such countries, to the laws of such countries. English shall be the governing language of these Management Regulations.

Executed in three originals and effective as of December 24, 1996.

The Management Company
Signature

The Custodian
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1997, vol. 488, fol. 30, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00465/250/828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

AXA FUNDS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme, (anc. AXA BONDS (CONSEIL) S.A., Société Anonyme).

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AXA BONDS (CONSEIL) S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 32.223, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 21 novembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial en date du 26 janvier 1990, numéro 32. Les Statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux en date du 12 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial du 1^{er} avril 1995, numéro 146.

L'Assemblée est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Maître Claude Kremer, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Madame Viviane Stecker, employée privée, demeurant à Niederfeulen.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la Société de AXA BONDS (CONSEIL) S.A. en AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.

2. Modification subséquente de l'Article 1^{er} des Statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Il existe entre les actionnaires existants et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite, une société anonyme sous la dénomination de AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.»

3. Changement de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'Article 3 des Statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet la gestion d'organismes de placement collectif de droit luxembourgeois, au sens le plus large autorisé par la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif.

Sous cette limite, la Société pourra faire toutes opérations et prendre toutes participations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

4. Conversion de la monnaie d'expression du capital social de la Société du European Currency Unit («ECU») en dollar des Etats-Unis d'Amérique («USD») au cours de change tel que fixé dans le Journal Officiel des Communautés Européennes du 18 décembre 1996, soit 1,- ECU pour 1,25238 USD et fixation du capital social actuel de la Société de quatre-vingt-six mille ECU (86.000,- ECU) à cent sept mille sept cent cinq USD (107.705,- USD).

5. Suppression de la valeur nominale des actions.

6. Echange des actions anciennes contre de nouvelles actions.

7. Augmentation du capital social de la Société, de son montant actuel de cent sept mille sept cent cinq USD (107.705,- USD) à cent soixante-dix mille USD (170.000,- USD) sans émission d'actions nouvelles, par un versement en espèces de soixante-deux mille deux cent quatre-vingt-quinze USD (62.295,- USD) par tous les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

8. Modification subséquente de l'alinéa 1^{er} de l'Article 5 des Statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cent soixante-dix mille USD (170.000,- USD), représenté par quatre-vingt-six (86) actions nominatives sans valeur nominale.»

9. Refonte complète des Statuts de la Société, en tenant compte des modifications précédentes.

10. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la Société de AXA BONDS (CONSEIL) S.A. en AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Article 1^{er} des Statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Il existe entre les actionnaires existants et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite, une société anonyme sous la dénomination de AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la Société et, par conséquent, l'Article 3 des Statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet la gestion d'organismes de placement collectif de droit luxembourgeois, au sens le plus large autorisé par la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif.

Sous cette limite, la Société pourra faire toutes opérations et prendre toutes participations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de convertir la monnaie d'expression du capital social de la Société de ECU en USD au cours de change tel que fixé dans le Journal Officiel des Communautés Européennes du 18 décembre 1996, soit 1,- ECU pour 1,25238 USD et décide de fixer le capital social actuel de la Société de quatre-vingt-six mille ECU (86.000,- ECU) à cent sept mille sept cent cinq USD (107.705,- USD)

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'échanger les quatre-vingt-six (86) actions existantes contre quatre-vingt-six (86) actions nouvelles sans mention de valeur nominale.

Septième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de soixante-deux mille deux cent quatre-vingt-quinze USD (62.295,- USD), pour le porter de son montant actuel de cent sept mille sept cent cinq USD (107.705,- USD) à cent soixante-dix mille USD (170.000,- USD) sans émission d'actions nouvelles par un versement en espèces de soixante-deux mille deux cent quatre-vingt-quinze USD (62.295,- USD) par tous les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

La preuve du versement de soixante-deux mille deux cent quatre-vingt-quinze USD (62.295,- USD) a été apportée au notaire soussigné qui le constate expressément.

Huitième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'alinéa 1^{er} de l'Article 5 des Statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cent soixante-dix mille USD (170.000,- USD), représenté par quatre-vingt-six (86) actions nominatives sans valeur nominale.»

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de procéder à une refonte complète des Statuts de la Société en tenant compte des modifications précédentes, qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe entre les actionnaires existants et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite, une société anonyme sous la dénomination de AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.

Art. 2. La Société est établie pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, ainsi qu'il est précisé à l'Article vingt et un ci-après.

Art. 3. La Société a pour objet la gestion d'organismes de placement collectif de droit luxembourgeois, au sens le plus large autorisé par la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif.

Sous cette limite, la Société pourra faire toutes opérations et prendre toutes participations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou des bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital social est fixé à cent soixante-dix mille USD (170.000,- USD), représenté par quatre-vingt-six (86) actions nominatives sans valeur nominale.

Les actions de la Société seront uniquement émises sous forme nominative.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la somme libérée pour chacune de ces actions ainsi que le transfert des actions et les dates de ces transferts.

Le transfert d'une action se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter en guise de preuve du transfert d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

Les actions émises par la Société ne pourront être transférées qu'avec l'accord préalable du conseil d'administration de la Société, sous réserve cependant que, si le conseil refusait d'approuver un transfert, l'actionnaire cédant pourrait transférer ses actions à condition d'offrir d'abord par écrit ses actions aux autres actionnaires dans la proportion des actions détenues par chacun relativement au nombre total des actions en circulation (moins les actions offertes en transfert) à un prix par action égal à la valeur nette comptable de la Société à la date de l'offre divisée par le nombre total des actions en circulation (y compris les actions offertes en transfert) à la même date, et que cette offre n'ait pas été acceptée par les autres actionnaires. Le conseil d'administration aura le pouvoir de déterminer périodiquement les termes et conditions ainsi que les dates et formes de l'avis exigé en vue d'exécuter les dispositions concernant le droit de premier refus prévu au présent alinéa.

Art. 6. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise conformément aux dispositions exigées pour la modification des présents Statuts, telles qu'établies à l'Article vingt et un ci-après.

Art. 7. L'assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier mardi du mois de mars à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées générales des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents Statuts. Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit ou par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents Statuts, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à une assemblée générale des actionnaires.

Art. 10. Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, envoyé au moins huit jours avant l'assemblée à tout actionnaire à son adresse portée au registre des actionnaires et publié conformément à la loi. Elles peuvent l'être également sur la demande d'actionnaires représentant 20% au moins du capital social de la Société. Si aucune publication n'a été faite, des avis aux actionnaires ne peuvent être envoyés que par lettre recommandée.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils affirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis de convocation préalable.

Art. 11. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission, de révocation ou autrement, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées générales des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration désigneront à la majorité un autre administrateur, et dans le cas d'une assemblée générale, toute autre personne pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées et réunions. Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des directeurs ou autres fondés de pouvoir dont un directeur général, des directeurs généraux-adjoints et tous autres directeurs et fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations pourront être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les directeurs et fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les présents Statuts n'en décident pas autrement, les directeurs et fondés de pouvoir auront les pouvoirs et charges qui leur seront attribués par le conseil d'administration.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur pourra participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité des voix en faveur et en défaveur d'une résolution, le président aura voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de

communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou l'administrateur qui aura assumé la présidence en son absence.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 14. Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées, ou par confirmation écrite conformément à l'Article douze ci-dessus.

Le conseil d'administration aura le pouvoir de déterminer la politique de la Société ainsi que le cours et la conduite de l'administration et des opérations de la Société.

Tous pouvoirs que la loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires seront de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres fondés de pouvoir, associés ou non, agissant seuls ou conjointement et qui seront désignés et révoqués par le conseil d'administration qui déterminera leurs pouvoirs. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 15. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou par la signature de toute(s) autre(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

Art. 16. Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'ils en seraient administrateur, directeur, associé, fondé de pouvoir ou employé.

L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, directeur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt opposé dans quelque affaire de la Société, cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de son intérêt opposé et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt opposé de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée générale des actionnaires. Les termes «intérêt opposé», tels qu'ils sont utilisés dans la phrase qui précède, ne s'appliqueront pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec le promoteur ou le dépositaire des organismes de placement collectif de droit luxembourgeois gérés par la Société conformément à l'Article trois des présents Statuts ou encore en rapport avec toute autre société ou entité juridique que le conseil d'administration pourra déterminer.

La Société pourra indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par tous actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur, de directeur ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditriche et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute graves ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Les opérations de la Société, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, les questions fiscales et l'établissement de toutes déclarations d'impôts ou autres déclarations prévues par la loi luxembourgeoise, seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera le(s) commissaire(s) aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra pas excéder six ans.

Le(s) commissaire(s) aux comptes en fonction pourra (ont) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 18. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 19. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel qu'il est prévu à l'article 5 des Statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit.

L'assemblée générale des actionnaires décidera de l'usage à faire du solde du bénéfice net annuel et décidera de la répartition des dividendes quand elle le jugera conforme à l'objet et aux buts de la Société.

Les dividendes annoncés pourront être payés en USD ou en toute autre monnaie choisie par le conseil d'administration, et pourront être payés aux temps et lieux choisis par le conseil d'administration. Le conseil

d'administration déterminera souverainement le taux de change applicable à l'échange des dividendes en la monnaie de paiement, s'il y a lieu.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 21. Les présents Statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 22. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se référeront aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives, ainsi qu'à la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes modifications statutaires, approximativement à la somme de cent mille francs (100.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Kremer, V. Stecker, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1996, vol. 95S, fol. 66, case 9. – Reçu 19.934 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 1997.

F. Baden.

(01967/200/309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 1997.

ADILEV HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 44.556.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1996, vol. 486, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 1996.

Signature.

(40823/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

AMALIA, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 31.592.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 5 juillet 1989, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 38 du 31 janvier 1990. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 22 décembre 1992, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 165 du 17 avril 1993.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1996, vol. 486, fol. 61, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 1996.

AMALIA
Société Anonyme
Signature

(40827/546/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

ALUFINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 50.030.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1996, vol. 486, fol. 70, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

(40826/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

AMARILLO HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.822.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1996, vol. 486, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 1996.

Signature.

(40828/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

AM PAYS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1368 Luxembourg, 20, rue du Curé.
R. C. Luxembourg B 40.976.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1996, vol. 486, fol. 73, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 1996.

(40829/607/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

ANCOLIE HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: Senningerberg, 5, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 41.913.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1996, vol. 486, fol. 59, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 1996.

Certifié sincère et conforme
ANCOLIE HOLDING S.A.
H. Poelmans
Administrateur

(40830/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

ANTIQUARIUM S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2240 Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 23.525.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Claude Hermes, employé privé, demeurant à Bertrange, agissant en tant que mandataire spécial de la société anonyme holding ANTIQUARIUM S.A., R.C. B Numéro 23.525, ayant son siège social à Luxembourg, en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration adoptée en date du 22 octobre 1996, dont une copie certifiée conforme restera annexée au présent acte.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ses déclarations suivantes:

I. La société fût constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 novembre 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 388 du 31 décembre 1985.

Les statuts ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire en date du 28 octobre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 184 du 6 mai 1992.

II. Ladite société ANTIQUARIUM S.A. a actuellement un capital social souscrit et libéré de quarante millions (40.000.000,-) de francs belges, représenté par quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs belges chacune.

L'article 3 deuxième alinéa des statuts, fixe le capital autorisé à soixante millions (60.000.000,-) de francs belges représenté par soixante mille (60.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs belges chacune, alors que les alinéas 3 à 5 de l'article 3 stipulent en outre que:

«Le conseil d'administration de la société est autorisé à et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou par tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale au plus tard cinq ans après la constitution de la société, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription, le conseil d'administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes. Il est également autorisé à et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le conseil d'administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le conseil d'administration ou par toute personne désignée par le conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-2 nouveau de la loi sur les sociétés commerciales, tout droit de souscription préférentiel des actionnaires existants est suspendu pour la même période de cinq ans.»

III. En exécution de la résolution du Conseil d'Administration précitée du 22 octobre 1996, les administrateurs de la Société ont obtenu et accepté la souscription pour un total de vingt mille (20.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs belges chacune.

La réalité des souscriptions a été prouvée au notaire instrumentaire par la présentation des bulletins afférents.

Neuf mille six cents (9.600) actions ont été entièrement libérées par conversion de bénéfices reportés à due concurrence au 15 octobre 1996 et attribuées aux actionnaires existants au prorata des actions actuellement détenues.

Preuve de l'existence des bénéfices reportés a été faite au notaire qui le constate expressément par la présentation d'un bilan intérimaire de la société au 15 octobre 1996.

Ce document, après signature ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires actuels ayant été suspendu, dix mille quatre cents actions (10.400) actions ont été souscrites par KREDIETRUST, Société Anonyme, ayant son siège social à Luxembourg et entièrement libérées en espèces.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire, qui le constate expressément, que le montant de dix millions quatre cent mille (10.400.000,-) francs belges a été mis à la libre disposition de la Société.

IV. A la suite de l'augmentation de capital qui précède, l'article 3 des statuts (les alinéas 2 à 5 étant supprimés) est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à soixante millions (60.000.000,-) de francs belges, représenté par soixante mille (60.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs belges chacune.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés à environ cent quatre-vingt-dix mille (190.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Hermes, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1996, vol. 94S, fol. 14, case 11. – Reçu 104.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 1996.

A. Schwachtgen.

(40832/230/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

ANTIQUARIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 23.525.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 842/96 du 23 octobre 1996, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 1996.

A. Schwachtgen.

(40833/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

CALIFORNIA PROPERTIES V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R. C. Luxembourg B 31.060.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de CALIFORNIA PROPERTIES V S.A., R.C. B n° 31.060, avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de CALIFORNIA CROP HOLDING S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 6 juin 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 362 du 6 décembre 1989.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire en date 8 août 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 61 du 12 février 1991.

La séance est ouverte à quinze heures sous la présidence de Monsieur Philippe Slendzak, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Céline Stein, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice, Mademoiselle Christine Ferreira, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les soixante-six actions d'une valeur nominale de cinq cents dollars US chacune, constituant l'intégralité du capital social de trente-trois mille dollars US, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant la signature des mandataires des actionnaires de la société ainsi que celles des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Mise en liquidation de la société.

2.- Nomination de DEBELUX AUDIT S.A., avec siège social à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nic Welter comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de mettre la Société en liquidation à partir de ce jour.

Seconde résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer comme liquidateur DEBELUX AUDIT S.A., avec siège social à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nic Welter.

L'Assemblée confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, sans qu'il ne doive recourir à une autorisation particulière de l'assemblée générale même dans les cas prévus par l'article 145 de ladite loi.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée est close à quinze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Slendzak, C. Stein, C. Ferreira, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1996, vol. 94S, fol. 17, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 1996.

A. Schwachtgen.

(40857/230/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

ANGEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 46.374.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1996, vol. 486, fol. 67, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(40831/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

CENTRE COMMERCIAL DE SOLEUVRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4485 Soleuvre, 47A, route de Sanem.

R. C. Luxembourg B 42.392.

Constituée par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 1992, publié au Mémorial C, n° 123 du 22 mars 1993.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1996, vol. 486, fol. 63, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CENTRE COMMERCIAL DE SOLEUVRE S.A.

KPMG

Experts comptables

Signature

(40865/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

ARANCHA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 15.092.

La première page des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1994 relative au bilan a été rectifiée en 1995, enregistrée à Luxembourg, le 11 novembre 1996, vol. 486, fol. 44, case 12 et a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 novembre 1996.

Signature.

(40834/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

ARANCHA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 15.092.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 11 novembre 1996, vol. 486, fol. 44, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 novembre 1996.

Signature.

(40835/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

ARANCHA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 15.092.

La société a été constituée suivant acte de Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Pétange, en date du 13 mai 1977, publié au Mémorial C, n° 186 du 31 août 1977. Les statuts ont été modifiés par acte de ce même notaire, en date du 16 mai 1977, publiée au Mémorial C, n° 186 du 31 août 1977 et en date du 29 décembre 1978, publiée au Mémorial C, n° 96 du 4 mai 1979 et, pour la dernière fois, par acte de Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 1992, publié au Mémorial C, n° 177 du 23 avril 1993.

Nomination

Par décision de l'assemblée générale du 22 août 1995, la nomination, à dater du 24 octobre 1995, de la S.p.r.l. GLI, rue du Pays Bas n° 4 à B-6061 Montignies-sur-Sambre, en qualité d'administrateur, a été ratifiée. Le mandat de la S.p.r.l. GLI se terminera lors de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1996.

Son mandat pourra être renouvelé.

Le 18 septembre 1996.

Pour extrait sincère et conforme

G. Hubinon

Administrateur-délégué

(40836/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

ASTURENNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 31.030.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1996, vol. 486, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 1996.

Signature.

(40837/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

CARINS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, Imacorp Business Centre.
R. C. Luxembourg B 37.185.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 1^{er} octobre 1996

– Affectation du résultat au report à nouveau.

– Le siège social est transféré à IMACORP BUSINESS CENTRE, 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le Président

Le Secrétaire

Le Scrutateur

Signature

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1996, vol. 486, fol. 69, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40863/700/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

AUTO EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 59D, route de Wasserbillig.
R. C. Luxembourg B 26.005.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1996, vol. 486, fol. 73, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 1996.

(40840/607/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

ATHOS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 26.200.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1996, vol. 486, fol. 54, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 1996.

ATHOS HOLDING S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(40838/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

ATHOS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 26.200.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 18 avril 1996

– La cooptation de Monsieur François Mesenburg, employé privé, L-Biwer, en tant qu'administrateur, en remplacement de Monsieur Marcel Urbing, démissionnaire, est ratifiée.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 1999.

Luxembourg, le 18 avril 1996.

Certifié sincère et conforme

ATHOS HOLDING S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1996, vol. 486, vol. 54, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40839/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

**AVANTAGE S.A., Société Anonyme,
(anc. AVANTAGE CARTE S.A.).**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 21, rue des Jardiniers.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le six novembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AVANTAGE CARTE S.A., avec siège social à L-1835 Luxembourg, 21, rue des Jardiniers;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 18 juillet 1996, non encore publié au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Roland Gierenz, clerc de notaire, demeurant à Huldange.

Le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Jacques Feller, employé privé, demeurant à Arlon.

A été appelé aux fonctions de scrutateur, Monsieur Patrick Abrami, employé privé, demeurant à Bergem.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Changement de la dénomination de la société en AVANTAGE S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des Statuts.

2) Modification du premier alinéa de l'article 4 des Statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en AVANTAGE S.A. et de donner à l'article 1^{er} des Statuts la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de AVANTAGE S.A.

Deuxième et dernière résolution

L'assemblée générale décide de donner au premier alinéa de l'article 4 des Statuts la teneur suivante:

«**Art. 4. Premier alinéa.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence de publicité, la commercialisation et le développement de tous services de produits dans le domaine de la publicité y compris le commerce d'imprimés, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes, est estimé à vingt-cinq mille francs luxembourgeois (LUF 25.000,-).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Gierenz, J. Feller, P. Abrami, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 novembre 1996, vol. 825, fol. 17, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 12 novembre 1996.

C. Doerner.

(40842/209/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

**AVANTAGE S.A., Société Anonyme,
(anc. AVANTAGE CARTE S.A.).**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 21, rue des Jardiniers.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 1996.

C. Doerner.

(40843/209/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

BERGER TRUST LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23 rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 41.323.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding BERGER TRUST LUXEMBOURG HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, constituée suivant acte reçu par le notaire M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, en date du 12 août 1990, publié au Mémorial, Série C, n° 593 du 14 décembre 1992. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu par acte du notaire Schwachtgen, en date du 23 février 1993 publié au Mémorial, Série C, n° 249 du 27 mai 1993.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Nico Schaeffer, docteur en droit, demeurant à Luxembourg. Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Nicolas Schaeffer, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateurs, Mademoiselle Horty Muller, employée privée, demeurant à Dahlem et Mademoiselle Chantal Meyer, employée privée, demeurant à Bertrange.

Le bureau ainsi constitué constate que tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social sont présents, respectivement représentés par fondés de procuration, ce qui résulte d'une liste de présence annexée aux présentes et signée ne varietur par les actionnaires respectivement leurs fondés de procuration ainsi que par les membres du bureau.

Ladite liste restera annexée à la présente minute ensemble avec les procurations des actionnaires représentés pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable et se considèrent dûment convoqués pour avoir reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Décision de changer la société holding en société holding dite de financement et modifications afférentes de l'article 4 des statuts.

2. Modification de l'article 6 des statuts sociaux.

3. Divers.

Monsieur le Président a ensuite mis au vote les différentes propositions de résolutions et l'assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transformer la société BERGER TRUST LUXEMBOURG HOLDING S.A. de société holding en société dite holding de financement.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article quatre des statuts relatif à l'objet social est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4.** 01. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, leur gestion et leur mise en valeur.

02. Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'aux entreprises dépendant directement ou indirectement du groupe de sociétés contrôlées par le TOMASO BERGER TRUST de Guernsey, ce dernier y compris, tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale. Elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières (sociétés holding), ainsi que les lois ou règlements relatifs aux sociétés holding dites de financement.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 6, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Les actions sont nominatives, leur conversion en actions au porteur étant exclue.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance qui a débuté à 10.00 heures, s'est levée à 10.30 heures.

Dont acte, faite et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Schaeffer, M. Schaeffer, H. Muller, C. Meyer, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1996, vol. 94S, fol. 14, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 1996.

A. Schwachtgen.

(40846/230/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

BERGER TRUST LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23 rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 41.323.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 838/96 du 23 octobre 1996, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 1996.

A. Schwachtgen.

(40847/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

BLAULICHT A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 46.211.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Eliane Schumacher, employée de banque, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'un extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 14 octobre 1996.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ses déclarations suivantes:

1) La société BLAULICHT A.G., avec siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par-devant le notaire instrumentant, en date du 4 janvier 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 111 du 25 mars 1994.

La société a un capital souscrit et émis de six millions de francs luxembourgeois (LUF 6.000.000,-), représenté par six mille (6.000) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

La société a un capital autorisé de soixante millions de francs luxembourgeois (LUF 60.000.000,-), représenté par soixante mille (60.000) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Aux termes de l'article 3 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé à et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Il) En exécution des pouvoirs lui conférés par les statuts, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion du 14 octobre 1996, de procéder à la réalisation d'une première tranche de l'augmentation de capital à concurrence de trente-six millions et quinze mille francs luxembourgeois (LUF 36.015.000,-), pour le porter de son montant actuel de six millions de francs luxembourgeois (LUF 6.000.000,-) à quarante-deux millions et quinze mille francs luxembourgeois (LUF 42.015.000,-), par l'émission de trente-six mille quinze (36.015) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

Après suppression du droit de souscription préférentiel des actionnaires, est ici intervenue Mademoiselle Eliane Schumacher, prénommée,

agissant au nom et pour le compte de la société TIMPANON BEHEER B.V., une société anonyme de droit hollandais, ayant son siège social à Amsterdam, 6, Hoekenrode,

en vertu dudit extrait du procès-verbal du 14 octobre 1996.

Laquelle comparante, après avoir pris connaissance de tout ce qui précède, par la lecture lui en faite par le notaire instrumentant et après avoir déclaré avoir parfaite connaissance des statuts de la société et être dûment mandatée aux fins des présentes, a requis le notaire instrumentant de documenter qu'au nom et pour le compte de sa mandante elle souscrit l'intégralité de l'augmentation de capital dont il s'agit soit trente-six millions et quinze mille francs luxembourgeois (LUF 36.015.000,-), à raison de trente-six mille et quinze (36.015) actions nouvelles de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, au nom et pour le compte de la société TIMPANON BEHEER B.V., prédésignée, et qu'ès qualités, elle libère cette souscription par incorporation d'une créance d'un montant de trente-six millions quinze mille francs luxembourgeois (LUF 36.015.000,-), certaine, liquide et exigible existant à charge de la société et au profit de TIMPANON BEHEER B.V., prédésignée.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises WEBER & BONTEMPS, Experts Comptables et Fiscaux, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, en date du 16 octobre 1996,

conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut comme suit:

«F. Conclusion:

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites au présent rapport, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur globale de l'apport de LUF trente-six millions quinze mille (36.015.000,-) qui correspond au moins aux trente-six mille quinze (36.015) actions de valeur nominale (LUF 1.000,-) à émettre en contrepartie.»

Ce rapport, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

A la suite de cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Art. 3. Premier alinéa. Le capital social est fixé à quarante-deux millions et quinze mille francs luxembourgeois (LUF 42.015.000,-), représenté par quarante-deux mille et quinze (42.015) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de l'augmentation de capital qui précède, sont estimés à quatre cent quarante mille francs luxembourgeois (LUF 440.000,-).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue française suivie d'une version anglaise. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version anglaise, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Follows the English version of the present minute:

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the seventeenth of October.
Before Us, Maître Camille Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Miss Eliane Schumacher, bank employee, residing in Luxembourg, acting by virtue of an extract of the minutes of the meeting of the Board of Directors, dated October 14, 1996, which extract, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with it to the registration authorities.

Who declared and required the notary to record that:

I) The company BLAULICHT A.G., having its registered office in Luxembourg, was incorporated by a deed of the undersigned notary on the 4th of January 1994, published in the *Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations*, number 111 on the 2nd of March 1994.

II) The corporation has an issued and subscribed capital of six million Luxembourg francs (LUF 6,000,000.-), represented by six thousand (6,000) shares having a par value of one thousand Luxembourg francs (LUF 1,000.-) each, entirely paid up.

The corporation has an authorized capital of sixty million Luxembourg francs (LUF 60,000,000.-), consisting of sixty thousand (60,000) shares having a par value of one thousand Luxembourg francs (LUF 1,000.-) each.

According to article 3 of the articles of incorporation, the board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholder's claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the subscription price, the terms and conditions of subscription and patent of the additional shares;
- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

II) Pursuant to this authorization, the Board of Directors has decided on October 14, 1996 to proceed to an increase of capital by an amount of thirty-six million and fifteen thousand Luxembourg francs (LUF 36,015,000.-), in order to raise it from its present amount of six million Luxembourg francs (LUF 6,000,000.-) up to forty-two million and fifteen thousand Luxembourg francs (LUF 42,015,000.-) by the issue of thirty-six thousand and fifteen (36,015) new shares of a par value of one thousand Luxembourg francs (LUF 1,000.-), each.

After suppression of the preferential subscription right of the shareholders, then there appeared Miss Eliane Schumacher, prenamed,

acting on behalf of TIMPANON BEHEER B.V., a company existing under the laws of the Netherlands, having its registered office in Amsterdam, 6, Hoekenrode,

pursuant to the prementioned extract of the minutes of the meeting of the Board of Directors dated October 14, 1996.

The appearing person, in the capacity she acts, after having taken notice of the foregoing by the lecture made to her by the undersigned notary, and after having declared having perfect knowledge of the articles of incorporation of the company and after being duly charged for the present, has required the undersigned notary to state that in the name and on behalf of TIMPANON BEHEER B.V., prenamed, she subscribes the full amount of the increase of capital by thirty-six million and fifteen thousand Luxembourg francs (LUF 36,015,000.-), divided into thirty-six thousand and fifteen (36,015) new shares of one thousand Luxembourg francs (LUF 1,000.-) each, and as described hereabove, she liberates this subscription by compensation, by means of a certain liquid and due claim existing on the debit of the company and in favour of TIMPANON BEHEER B.V., prenamed.

The existence of said claim has been justified to the undersigned notary by a report delivered by WEBER & BONTEMPS, Experts Comptables et Fiscaux, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, dated October 16, 1996, pursuant to article 26-1 of the law of the commercial companies, and which concludes as follows:

«F. Conclusion:

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites au présent rapport, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur globale de l'apport de LUF trente-six millions quinze mille (LUF 36.015.000.-) qui correspond au moins aux trente-six mille quinze (36.015) actions de valeur nominale (LUF 1.000.-) à émettre en contrepartie.»

This report, after having been signed *ne varietur* by all the persons appearing and by the undersigned notary, will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

As a consequence of such increase of capital, paragraph one of article three of the articles of incorporation will now read as follows:

«**Art. 3. First paragraph.** The issued and subscribed capital is fixed at forty-two million and fifteen thousand Luxembourg francs (LUF 42,015,000.-), represented by forty-two thousand and fifteen (42,015) shares, having a par value of one thousand Luxembourg francs (LUF 1,000.-) each, entirely paid up.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatever, which shall be borne by the company as a result of the presently stated increase of capital with issue premium are estimated at approximately four hundred and forty thousand Luxembourg francs (LUF 440,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith, that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in French followed by an English version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English texts, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: E. Schumacher, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 1996, vol. 93S, fol. 98, case 7. – Reçu 360.150 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 1996. C. Hellinckx.
(40849/215/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

BLAULICHT A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 46.211.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 1996. C. Hellinckx.
(40850/215/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

AU PRESSING ASTRID, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4620 Differdange, 15, rue Emile Mark.

R. C. Luxembourg B 9.537.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 novembre 1996, vol. 304, fol. 82, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1996. Signature.
(40841/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

BELLERY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 47.229.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1996, vol. 486, fol. 54, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 1996. BELLERY HOLDING S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur
(40845/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

CARIEK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, Imacorp Business Centre.

R. C. Luxembourg B 34.720.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 30 octobre 1996

– Affectation du résultat au report à nouveau et continuation de l'exploitation malgré la perte de plus de la moitié du capital social.

– Sont nommés administrateurs pour six ans, Monsieur Jean-Raymond Marquillie, conseiller économique, demeurant à Luxembourg, Monsieur Frank Marquillie, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, et IMACORP S.A., société de droit luxembourgeois, avec siège à Luxembourg. Madame Ghislaine Marquillie est réélue commissaire aux comptes pour six ans.

– Le siège social est transféré à IMACORP BUSINESS CENTRE, 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le Président Le Secrétaire Le Scrutateur
Signature Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1996, vol. 486, fol. 72, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40861/700/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

CARIEK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, Imacorp Business Centre.
R. C. Luxembourg B 34.720.

Réunion du conseil d'administration du 30 octobre 1996

Le 30 octobre 1996, les administrateurs se sont réunis en conseil et ont décidé, à l'unanimité, ce qui suit:
IMACORP S.A., société de droit luxembourgeois, avec siège à Luxembourg, est nommée administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société sous sa seule signature.

Le Conseil d'Administration

IMACORP S.A. Signature Signature
Société Fiduciaire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1996, vol. 486, fol. 69, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40862/700/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

BAIXAS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 32.841.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1996, vol. 486, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 1996.

Signature.

(40844/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

ALESIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 45.145.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le onze novembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société ALESIA S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 6 octobre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 556 du 23 novembre 1993.

L'assemblée est présidée par Monsieur Guy Fasbender, employé privé, demeurant à B-Vlessart, qui désigne comme secrétaire, Madame Jocelyne Hubert, employée privée, demeurant à B-Athus.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Francine Herber, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital souscrit de la société d'un montant de cent dix-neuf millions de francs belges (119.000.000,- BEF), pour le porter de son montant actuel de six millions de francs belges (6.000.000,- BEF) à cent vingt-cinq millions de francs belges (125.000.000,- BEF).

2. Constatation de la renonciation d'un actionnaire à son droit de souscription préférentiel.

3. Souscription et libération des nouvelles actions.

4. Modification subséquente de l'article 5 paragraphe 1^{er} des statuts, pour l'adapter à la nouvelle situation du capital social.

5. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital souscrit de la société d'un montant de cent dix-neuf millions de francs belges (119.000.000,- BEF), pour le porter de son montant actuel de six millions de francs belges (6.000.000,- BEF) à cent vingt-cinq millions de francs belges (125.000.000,- BEF), par la création et l'émission de cent dix-neuf mille (119.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de mille francs belges (1.000,- BEF) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale prend connaissance de ce que la société anonyme ECOREAL S.A., avec siège social à Luxembourg a renoncé à son droit de souscription préférentiel.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'admettre la souscription par l'actionnaire suivant:

<i>Souscripteur</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Montant souscrit LUF</i>
SOCOTEL S.A., LUXEMBOURG:	<u>119.000</u>	<u>119.000.000,-</u>
Total:	119.000	119.000.000,-

Le souscripteur préqualifié, est représenté par Monsieur Guy Fasbender, employé privé, demeurant à B-Vlessart, en vertu d'une procuration datée du 8 novembre 1996, laquelle restera annexée au présent acte.

Les actions nouvelles ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de cent dix-neuf millions de francs belges (119.000.000,- BEF) a été mis à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Quatrième résolution

En conséquence, l'article 5 paragraphe 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier paragraphe.** Le capital social est fixé à cent vingt-cinq millions de francs belges (125.000.000,- BEF), représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) actions de mille francs belges (1.000,- BEF) par action.»

Estimation - Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à la somme de 1.305.000,- LUF.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Fasbender, J. Hubert, F. Herber, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 14 novembre 1996, vol. 459, fol. 27, case 1. – Reçu 1.190.000 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 18 novembre 1996.

A. Lentz.

(40824/221/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

ALESIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 45.145.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 18 novembre 1996.

A. Lentz.

(40825/221/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

BLUE SKY, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 5, rue du St. Esprit.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-huit octobre, les personnes suivantes:

Ansel Marc, 203, route du Parc, de nationalité française, L-3542 Dudelange, pâtissier;

Jacoby Ern, 21, rue d'Olm, L-8281 Kehlen, Dr. phil. chargé de direction;

Kobs Romain, 21, rue du Moulin, L-4882 Lamadeleine, employé privé;

Minelli Marco, 42, rue des Artisans, L-3712 Rumelange, employé privé;

Molitor Jean-Paul, 4, Huelegaass, L-4396 Pontpierre, fonctionnaire;

Molitor-Thelen Eliane, 4, Huelegaass, L-4396 Pontpierre, femme au foyer;

Pantaleone Natalie, 38, rue du Brill, L-4422 Belvaux, merchandiser;

Pirsch Odile, 15, rue St Ulric, L-2651 Luxembourg, sans profession;

Pirsch Marianne, 15, rue St Ulric, L-2651 Luxembourg, femme de charge;

Sauber Georges, 6-12, rue Fort Wallis, L-2714 Luxembourg, ouvrier communal;

Scaccaglia André, 31, rue de Dippach, L-4975 Bettange-sur-Mess, artisan CFL;

Simonis Michel, 18, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, commerçant,

tous de nationalité luxembourgeoise,

réunis en assemblée générale constitutive à Luxembourg, ont fondé, suivant les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928, une association sans but lucratif avec les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Dénomination, Siège, Durée, Année sociale. L'association porte la dénomination: BLUE SKY. Elle a son siège social à Luxembourg. Elle est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et prend fin le 31 décembre.

Art. 2. Objet social. L'association a pour objet de promouvoir les activités en relation avec le cerf-volant.

En vue de la réalisation de son objet social, l'association peut acquérir, prendre en location et gérer des biens meubles et immeubles.

Art. 3. Associés. Le nombre d'associés est illimité, mais ne pourra pas être inférieur à trois.

Art. 4. Adhésion à l'association. Peut devenir associé toute personne intéressée à l'objet de l'association et ayant fait sa demande d'admission au conseil d'administration. Le conseil d'administration délibère sur l'admission à la majorité simple des voix. Les associés sont dénommés «membres actifs».

Art. 5. Sortie des membres. Tout membre actif peut se retirer de l'association par simple notification à adresser au conseil d'administration. Toutefois un administrateur de l'association doit, le cas échéant, adresser sa demande de démission par lettre recommandée au conseil d'administration. L'exclusion n'est possible que suivant les dispositions de la loi.

Art. 6. Assemblée générale. Une fois par an, au plus tard 4 mois après la clôture de l'année sociale, le conseil d'administration convoque au plus tard une semaine à l'avance et par écrit tous les membres actifs à une assemblée générale. La convocation doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée. L'assemblée générale délibère à la majorité simple des voix des membres présents sur la nomination et la révocation des membres du conseil d'administration, la nomination de deux réviseurs de caisse qui ne peuvent pas être membres du conseil d'administration ainsi que sur l'approbation des budgets et comptes de l'association. En outre, l'assemblée générale fixe la cotisation annuelle qui ne peut pas dépasser 5.000,- francs. Les rapports de l'assemblée générale sont conservés par le secrétaire et peuvent être consultés par chaque membre actif sur simple demande.

Art. 7. Sections locales. A la demande d'au moins cinq membres actifs l'assemblée générale peut décider à la majorité simple des voix la création d'une section locale de l'association. Chaque membre actif peut déclarer appartenir à une et une seule section locale. Les membres appartenant à une section locale désignent un représentant qui est invité à assister avec voix consultative à une réunion du conseil d'administration par semestre au moins. Le but des sections locales est de poursuivre les objectifs de l'association dans une région définie du pays.

Art. 8. Conseil d'Administration. Le conseil d'administration se compose des administrateurs élus par l'assemblée générale. Leur nombre ne peut pas dépasser 13 personnes. Chaque année le mandat de la moitié des membres du conseil d'administration vient à échéance. Les administrateurs sortants sont rééligibles. Dans sa première réunion après l'assemblée générale, le conseil d'administration élit en son sein un président, un secrétaire et un trésorier.

Le conseil d'administration a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale. L'association est valablement représentée vis-à-vis des tiers par l'engagement de deux membres du conseil d'administration.

Art. 9. Comptes sociaux. Le trésorier tient les comptes de l'association. Les recettes se composent de cotisations, dons, subsides, intérêts, recettes provenant de manifestations et recettes extraordinaires. Les charges se composent de dons accordés, intérêts débiteurs, charges administratives, loyers, amortissements, frais provenant de manifestations et charges extraordinaires.

Art. 10. Dissolution. La dissolution se fait suivant les dispositions prévues par la loi. Les fonds de l'association sont en cas de dissolution transmis à une association ayant un but similaire à celui de l'association dissoute.

Art. 11. Renvoi à la loi. Pour tout ce qui n'est pas précisé par les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 régissant les associations sans but lucratif.

Luxembourg, le 28 octobre 1996.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1996, vol. 486, fol. 72, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40821/000/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

**D.A.S. LUXEMBURG S.A., Aktiengesellschaft,
D.A.S. LUXEMBURG ALLGEMEINE RECHTSCHUTZ-VERSICHERUNG, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.
H. R. Luxembourg B 41.395.

Es erhellt aus einem Beschluß des Verwaltungsrates vom 30. Juli 1996, daß die Gesellschaft D.A.S. LUXEMBURG S.A., mit Sitz in Luxemburg,

gegründet laut Urkunde, aufgenommen durch den in Grevenmacher residierenden Notar Joseph Gloden, am 23. September 1992, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 494 vom 29. Oktober 1992,

folgenden Beschluß gefaßt hat:

«Die Ernennung von Herrn Marc Prospert, wohnhaft in Bertrange, 24, rue de Leudelange, zum Chef de Service (Abteilungsleiter) sowie sämtliche damit verbundenen Vollmachten werden mit sofortiger Wirkung widerrufen.»

Für gleichlautenden Auszug, der Gesellschaft auf stempelfreiem Papier auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 15. November 1996.

J. Gloden.

(40885/213/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

BIOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 3.055.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1996, vol. 486, fol. 49, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 novembre 1996.

P. Galand C. Blondeau
Administrateur Administrateur

(40848/565/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

BLESSINGS INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 32.885.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1996, vol. 486, fol. 55, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 1996.

Signature.

(40851/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

BOULANGERIE VAL FLEURI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 2, rue du Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 46.086.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1996, vol. 486, fol. 73, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 1996.

(40853/607/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

ADEPAIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 11.643.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 12 février 1997 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996.
4. Nominations statutaires.
5. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
6. Divers.

I (00112/005/17)

Le Conseil d'Administration.

GOTTSCHOL ALCUILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Clervaux/Eselborn.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu à Clervaux (Usine d'Eselborn), le lundi 17 février 1997 à 16.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du conseil d'administration;
2. Approbation des bilans et des comptes de pertes et profits des exercices 1994 et 1995;
3. Elections nouvelles et/ou complémentaires pour le conseil d'administration;
4. Divers.

Messieurs les actionnaires qui désirent prendre part à cette assemblée, devront, suivant article 15 des statuts, déposer leurs actions 5 jours francs avant l'assemblée au siège de la société (usine d'Eselborn). En remplacement, ce dépôt peut aussi avoir lieu auprès d'une banque. Un certificat bancaire y afférent devra être produit à l'assemblée.

I (00128/261/18)

Pour le Conseil d'Administration.

THE OASIS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 52.941.

Notice is hereby given to Shareholders that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of THE OASIS FUND («the Company») will be held at the registered office of the Company at EUROPEAN BANK & BUSINESS CENTRE, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, on Wednesday 19 February 1997 at 3.00 p.m. for the purpose of deliberation and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Report of the Board of Directors and of the Auditor;
2. Approval of the Annual Report from the date of incorporation (24 November 1995) to the end of the first financial year, 30 September 1996;
3. Discharge of the Directors in respect of their duties carried out from the date of incorporation (24 November 1995) to the end of the first financial year, 30 September 1996;
4. Election of the Directors and Auditor for a term of one year;
5. Any Other Business.

Resolutions on the agenda of the Annual General Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the Shareholders present or represented.

A Shareholder entitled to attend and vote at the meeting may appoint a proxy to attend and vote on his behalf and such proxy need not be a Shareholder of the Company.

In order to be entitled to attend the meeting, holders of bearer shares must deposit their bearer share certificates five working days prior to the meeting with the following institution:

KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

Shareholders who cannot personally attend the meeting are requested to use the prescribed form of proxy (available at the registered office of the Company) and return it at least five working days prior to the date of the Annual General Meeting to the Company, c/o FLEMING FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., L-2888 Luxembourg.

January 1997.

I (00120/644/31)

By Order of The Board of Directors.

THE PC HOUSE PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 49.819.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social à Luxembourg, le 12 février 1997 à 8.15 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Démission de l'Administrateur-Délégué, refusant de présenter des comptes depuis plusieurs exercices.
2. Réélection d'un Administrateur acceptant de se conformer aux dispositions légales.
3. Décision sur la stratégie future de la société et notamment, le cas échéant, décision sur l'application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décision sur la mise en liquidation éventuelle, nomination d'un liquidateur et attribution de ses pouvoirs.
5. Divers.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00065/000/19)

Le Commissaire Aux Comptes.